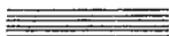


MARTIN BASSE

Au Service des Libérés



Le Chanoine Pierre VILLION

(1825-1902)

et l'Asile Saint-Léonard

*Honoré d'une lettre-préface de Son Eminence
le Cardinal Pierre-Marie GERLIER
Archevêque de Lyon et de Vienne*

————— Primat des Gaules —————

Six Illustrations

Imprimerie du "SALUT PUBLIC"
71, Rue Molière — LYON

F 8 G 70

17842



Le Chanoine Pierre VILLION

(1825-1902)

et l'Asile Saint-Léonard

DU MÊME AUTEUR

Le Général Léonard Duphot (1769-1797), 200 pages, 1 portrait, chez Berger-Levrault, 1908.

Lyonnais oubliés (soldats de la Révolution et de l'Empire); préface de M. Louis Madelin, 300 pages, 28 portraits. Subventionné par la ville de Lyon et le Conseil Général du Rhône. Prix Chazière de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Chez Pierre Masson, à Lyon. 1924.

Lyon et la Pologne, 56 pages. Lyon 1927.

Guide populaire de Saint-Paul de Lyon. 1928.

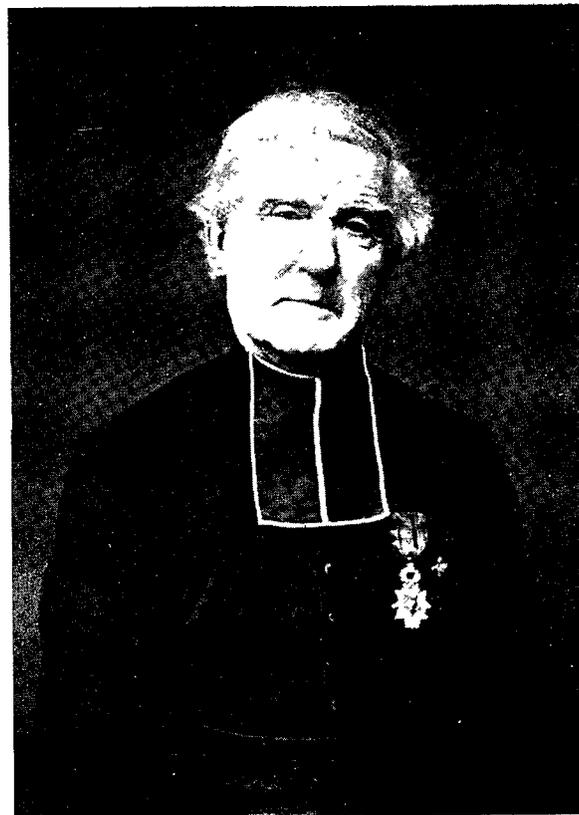
L'abbé Faivre (1809-1873), professeur à la Martinière, aumônier de l'Armée de Lyon, fondateur de l'Œuvre des Petites Filles des Soldats. Notes et Documents, avec quatre illustrations. 125 pages. Prix Pallias de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Prix Audiffred de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Lyon, Imprimerie du « Salut Public », 1931.

Journalisme de province. — Discours de réception à l'Académie de Lyon, 1935.

Caluire-et-Cuire, Commune du Lyonnais. — Préface de M. François Peïssel, conseiller national. Prix Chazière de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Prix Miller de l'Académie française.

Du Monastère des Colinettes à l'Hôpital Villemanzy. — Editions du Crocodile, Lyon, 1943.

*Il a été tiré de cet ouvrage,
sur vélin à la forme des Papeteries Montgolfier
de St-Marcel-les-Annonay,
50 exemplaires numérotés de 1 à 50.*



Le chanoine Pierre VILLION
(1825-1902)

**Lettre-préface de Son Eminence
le Cardinal Pierre GERLIER**

Archevêque de Lyon et de Vienne

ARCHEVÊCHÉ DE LYON
1 PLACE DE FOURVIÈRE

Le 5 mai 1943.

Mon Cher Ami,

Je viens de lire avec un rare plaisir les pages de si haut intérêt, et si fréquemment émouvantes, que vous avez consacrées à faire revivre la belle figure du Chanoine Pierre Villion. Et je veux vous dire la reconnaissance que j'éprouve, à plus d'un titre, envers l'auteur de ce livre précieux, non seulement à cause du charme que l'on ressent une fois de plus à suivre un historien qui associe de cette manière la richesse étonnante de la documentation et l'attrait du pittoresque,

4 LE CHANOINE PIERRE VILLION (1825-1902)

mais encore, et surtout, à raison du bienfait profond d'une telle évocation.

Lyon, qui peut à bon droit avoir la fierté de tant d'initiatives charitables, inséparables de son nom, ne connaît peut-être pas autant qu'elle le mérite la grande œuvre de dévouement vraiment évangélique réalisée dans le silence et l'humilité par un prêtre admirable, ni la hardiesse de précurseur dont il fit preuve à travers les pires difficultés. Vous rendez un nouveau service à l'histoire de la charité lyonnaise en arrachant à l'oubli qu'il eut souhaité la figure de cet admirable émule de l'Abbé Faivre, dont vous retraciez naguère la noble vie, de ce disciple du Père Rey, de cet ami du Père Chevrier et de l'Abbé Rambaud, et de tant d'autres prêtres apostoliques dont les noms viennent naturellement sous votre plume, au cours de cette étude qui relie heureusement l'Asile Saint-Léonard à une série d'entreprises contemporaines, inspirées du même esprit.

Elle est vraiment prenante, telle que vous la présentez, l'histoire de cet enfant que la Providence semblait préparer à son rôle futur par l'atmosphère où se déroulèrent ses jeunes années, auréolées, dit-on, de la Bénédiction du Curé d'Ars, et qui, devenu prêtre, nommé jeune professeur aux Minimes, est presque tout de suite acheminé vers l'apostolat des

enfants abandonnés. Le pieux Abbé Joseph Rey aura, à cet égard, sur l'orientation de sa vie, une influence décisive. Voué au ministère des jeunes détenus, il est hanté du souci de poursuivre par le travail et l'action religieuse la réhabilitation des condamnés libérés. Le problème qui l'angoisse, comme il sera le tourment du Chanoine Villion, est celui du sort auquel semblent presque fatalement condamnés ces hommes que la société regarde avec mépris et méfiance au sortir de la prison, et que cet ostracisme, qui suscite chez eux l'aigreur et la révolte, contraint presque aux fréquentations démoralisantes qui préparent la récidive. « Si cet homme pourtant veut se repentir, pourquoi le repousser, s'écrie l'Abbé Villion, dans un rapport au Congrès Pénitentiaire de Paris, en 1878. De là la nécessité de ces asiles pour les libérés, asiles qui ne sont après tout que des maisons de convalescence morale. » Et il précise, dans le même rapport, le secret profond de l'influence moralisatrice qu'il rêve d'exercer. « Pour qui a le bonheur de croire, il n'est pas permis d'ignorer la puissance du levier des croyances dans les âmes qui n'en ont pas abusé. La chimie a son acide phénique pour arrêter la corruption physique. La morale chrétienne a le sien aussi pour arrêter la corruption des mœurs : il se traduit par le

dévouement, le travail, la surveillance, l'instruction et surtout l'éducation. » L'Abbé n'ajoutait pas, mais il faut le dire pour exprimer l'essentiel de sa conception : par la charité fraternelle. C'est avant tout en les aimant que ce prêtre de Jésus-Christ entendait relever ceux qu'il considérait souvent comme plus malheureux que coupables.

C'est à la réalisation de cette pensée si hautement humaine et chrétienne que le Chanoine Villion a consacré sa belle vie, prouvant ainsi la possibilité et la fécondité d'une méthode que beaucoup déclaraient inefficace. Cette réalisation n'est d'ailleurs, en fait, devenue possible que par l'intervention d'une autre œuvre très lyonnaise dont vous soulignez opportunément la si bienfaisante influence, celle des Hospitaliers Veilleurs, qui, le 6 octobre 1863, constitue un Comité, puis achète la maison de Couzon-au-Mont-d'Or, sollicite du Père Rey, par des insistances répétées et finalement triomphantes, l'envoi de l'Abbé Villion, et, le 6 juin 1864, ouvre enfin l'Asile Saint-Léonard.

Ce que fut son histoire, vous le retracez en des pages vivantes que leur intérêt puissant suffit à recommander. Bien peu d'années après la fondation, c'est la guerre de 1870, que l'Abbé présente à ses pensionnaires comme un moyen de réhabilitation, avant de partir

lui-même comme Aumônier de la première ambulance lyonnaise. Et beaucoup en effet se rachetèrent par l'héroïsme ou par la mort.

Quand l'œuvre reprend après la guerre, elle a cause gagnée. Les hommages, les éloges, les récompenses affluent. Peu sensible aux honneurs qui se multiplient, le Chanoine Villion le sera bien davantage aux témoignages d'affection qu'ils provoquent de la part de ceux à qui il a tout donné, et qui un jour entoureront en pleurant le lit de son agonie.

Il y a plus de quarante ans qu'il est mort. Mais son œuvre vit toujours, continuée par des prêtres zélés, héritiers de son dévouement et de son esprit. D'autres difficultés sont nées de la guerre présente, qui a dû faire reculer la célébration du Jubilé des 75 ans. Elles ont été ou seront résolues elles aussi. La pensée qui depuis près de 80 ans a inspiré l'œuvre Saint-Léonard ne saurait disparaître.

• En écrivant ces lignes, mon Cher Ami, j'évoque les heures que j'ai moi-même passées à Saint-Léonard, et dont le souvenir reste gravé au fond de mon cœur. Je revis l'émotion de ceux qui me parlaient, et celle que je ressentais moi-même en leur répondant, celle qui nous fut commune spécialement lorsque nous nous retrouvâmes tous ensemble dans la modeste chapelle, que précède la

monument du bon Père Villion, aux pieds de cette Vierge à qui la confiance de plusieurs milliers de libérés a donné ce joli nom : Notre Dame de tout pardon.

Je vous remercie une fois encore d'avoir su si bien exalter l'œuvre en mettant à l'honneur son fondateur ; et je voudrais que tous les Lyonnais amoureux des gloires les plus authentiques de leur Cité lisent ces pages qui apportent à nos temps de souffrances, de misères, de reconstruction, la leçon dont ils ont le plus besoin : celle qui révèle l'extraordinaire puissance morale et sociale de cet amour fraternel, indulgent, compréhensif, prudent aussi, conquérant surtout, qui trouve depuis vingt siècles son intarissable source dans l'Évangile et dans l'exemple de Notre Seigneur Jésus Christ.

En Son nom je bénis affectueusement votre livre et son cher auteur.

Signé : PIERRE-MARIE Cardinal GERLIER.

Archevêque de Lyon.

Du quartier Saint-Vincent
à Saint - Joseph d'Oullins

1825. — Lyon, cité de 120.000 âmes, a gardé la physionomie qu'elle eût au cours des années impériales. Entre Rhône et Saône, les rues étroites se croisent. Bellecour, les Terreaux sont les seules places dignes de ce nom parmi l'enchevêtrement des carrefours, des ruelles et des impasses. Sur la rive droite de la Saône, de Vaise à la Quarantaine, les maisons du quai bordent presque la rivière. Sur la rive dauphinoise du Rhône, les faubourgs de la Guillotière et des Brotteaux sont en voie d'accroissement.

L'an de grâce 1824 s'était montré peu riche en événements.

L'arrivée au pouvoir du roi Charles X n'avait pas encore été suivie de désillusions. La masse du peuple se préoccupait peu de politique militante. On était bonapartiste dans les milieux de demi-soldes, d'anciens officiers et de vieux soldats mais le souvenir des cours prévotales de 1817 invitait à la prudence. Les milieux bourgeois constituaient les principaux effectifs du parti des mécontents, libéraux ou républicains.

La guerre d'Espagne paraissait avoir jeté un éclat nouveau sur la dynastie des Bourbons. Des manifestations de loyalisme avaient eu lieu lors de l'inauguration aux Brotteaux du monument des victimes du siège de Lyon — qui comptaient pourtant dans leurs rangs nombre de bons républicains. Et l'on se préoccupait du prochain rétablissement, place Bellecour, de la statue du roi Louis XIV due au sculpteur Lemot et remplaçant celle que les révolutionnaires avaient jeté à bas.

Le 16 septembre, une dépêche télégraphique avait annoncé la mort du roi Louis XVIII.

Le 29, M. le Chanoine de Bonnevie qui, le 30 décembre 1823 avait donné dans l'église Saint-François-de-Sales un discours à la mémoire des militaires français morts en Espagne pendant la guerre, faisait à la cathédrale Saint-Jean, devant les autorités civiles et militaires, l'éloge funèbre de « très haut, très grand, très puissant et très excellent prince Louis XVIII, roi de France et de Navarre ».

Une ordonnance du nouveau roi autorisait la construction d'un troisième pont sur le Rhône entre les ponts Morand et de la Guillotière, en face de la place du Concert, au nord de l'église des Cordeliers. Il devait prendre le nom de pont Charles-X.

Le comte René de Brosse venait d'être nommé préfet du Rhône. Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, maître des requêtes au Conseil d'Etat, membre de l'Académie de Lyon, il devait attacher son nom à l'ouverture du cours au débouché du pont de la Guillotière.

Pierre-Thomas Rambaud était, en 1825, maire de Lyon depuis sept ans déjà. D'une vieille famille lyonnaise, ancien avocat du roi à la Sénéchaussée avant la Révolution, il avait pris part au siège de Lyon en 1793. L'Empire l'avait fait baron, procureur général, président du Conseil d'administration des Hospices.

Le trône archiepiscopal de Lyon est occupé en 1825 par le Cardinal Joseph Fesch, ancien grand aumônier de France, ancien ambassadeur à Rome, oncle de l'empereur Napoléon mort depuis quatre ans à Sainte-Hélène. Nommé en 1802 archevêque de Lyon, il n'a pu être maintenu à son poste en 1815 par le gouvernement des Bourbons. Sans donner sa démission, il s'est retiré à Rome. Trois vicaires généraux gouvernèrent le diocèse de 1815 à 1824. Le 27 février 1824, Mgr Jean-Paul-Gaston de Pins, évêque de Limoges, a été, en exécution d'un bref du pape Léon XII, nommé administrateur apostolique du dio-

cèse de Lyon, avec le titre d'archevêque d'Amasie.

Lyon est alors le siège de la 19^e division militaire. M. le duc d'Avaray, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, premier chambellan, maître de la garde-robe, gouverneur, ne réside pas ici. La division est commandée par le lieutenant-général vicomte Paultre de Lamothé, chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion d'honneur. M. le comte de Laloyère, maréchal de camp, commande à Lyon la 1^{re} subdivision.

Parmi les enfants de neuf à douze ans qui jouent en 1825 sur la place Bellecour, figurent les petits Lyonnais qui s'appelleront plus tard les philosophes Blanc de Saint-Bonnet et Frédéric Ozanam, les peintres Paul Chenavard, François Janmot, Louis Ravier, le poète Joséphin Soulayr, le sculpteur Joseph Fabisch, Hippolyte Flandrin a seize ans, Pierre Dupont en a quatre. Un garçonnet de six ans, Jean-Pierre-Hippolyte Blandan joue sur la porte de la boutique paternelle, rue de la Cage.

L'inventeur Joseph-Marie Jacquard, décoré depuis 1819, vit retiré à Oullins. Jeanne-Françoise-Adélaïde Récamier n'est plus la souriante jeune femme dont Chinard nous a

laissé l'image, mais son esprit subsiste et charme ses amis. Elle vient de voyager en Italie et de visiter Rome en compagnie du doux philosophe Ballanche.

Le lieutenant Sève est parti pour l'Egypte et s'est mis au service de Méhemet-Ali : il instruit à l'européenne les bataillons de recrues.

Barthélemy Thimonnier, aux prises avec l'adversité, n'a pas encore réalisé son idée d'une machine à coudre les étoffes.

Adélaïde Perrin a déjà fondé son œuvre des Jeunes Filles Incurables et Pauline-Marie Jaricot a depuis trois années créé au bénéfice des Missions catholiques une institution recueillant les offrandes pour la Propagation de la Foi.

Le célèbre Abbé Noirot est aumônier du Collège royal.

Le général Boniface de Castellane vient de quitter le commandement d'une brigade de cavalerie à la division d'occupation de Catalogne.

L'illustre savant André-Marie Ampère, comblé d'honneurs, achève sa glorieuse carrière.

Laurent Mourguet vit encore, réjouissant de ses facéties les amateurs qui fréquentent sa petite salle.

16 LE CHANOINE PIERRE VILLION (1825-1902)

Le 31 août, un garçon naît dans un modeste ménage du quartier des Terreaux (1). Il est baptisé quelques jours après à l'église Notre-Dame Saint-Vincent, ancienne chapelle du couvent des Augustins (2). Le père, boulan-

(1) ACTE DE NAISSANCE :

Le deux septembre mil huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin, par devant nous, maire de Lyon, a comparu sieur Benoît Villion, âgé de trente-six ans, boulanger, rue des Bouchers, n° 4, lequel a présenté un enfant mâle, né avant-hier soir, à dix heures, de lui comparant et de Dlle Marie Ducrot, son épouse, auquel enfant on a donné le nom de Pierre. Présens : sieurs Jean Legueret, âgé de trente-cinq ans, serrurier, susdite rue n° 7, et Gabriel Chantre, âgé de quarante ans, ébéniste, même rue, n° 6, témoins majeurs, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous.

Pour copie conforme :

Signé : DUGAS,
adjoint.

Mairie de Lyon,
Registre des Naissances, année 1825,
f° 461, acte n° 3631.

(2) ACTE DE BAPTEME :

L'an 1825, du 3 septembre, vu l'état-civil de naissance, nous sous signé, vicaire, avons donné le baptême à Pierre, né trente-et-un août, fils de Benoît Villion, boulanger, rue des Bouchers, n° 45 et de Marie Ducrot. Son parrain a été Pierre Villion, son oncle, boulanger, demeurant à Neuville et sa marraine Jeanne Ducrot, femme Jaley, qui ont signé avec le père.

B. Villion, Villion Pierre,
Femme Jaley, Chazette.

ger, a été soldat, sous-officier et officier durant les dernières années de l'Empire (1).

L'ancien sous-lieutenant du 42^e de ligne devait compter de nombreux amis parmi les officiers et sous-officiers retraités à Lyon, après leurs campagnes ou au lendemain de Waterloo. Peut-être fut-il de ceux qui fréquentèrent le cabaret du lieutenant Raverat (2) parmi les demi-solde.

(1) Villion Benoît, né le 16 septembre 1789, à Montanay (Ain), fils de Benoît et de Françoise Figont. Soldat au 42^e d'infanterie de ligne le 17 mai 1806, fourrier le 6 octobre 1809, sergent-major le 16 juin 1811, adjudant sous-officier le 19 octobre 1816, sous-lieutenant le 21 février 1814. A obtenu le 19 juillet 1816 une pension de 600 fr. (traitement spécial de réforme payable jusqu'au 31 décembre 1820).

Campagnes 1808, 1810, 1814, 1812 à l'armée de Catalogne et d'Aragon 1813, 1814, Illyrie et Italie.

(Archives administrative
du Ministère de la Guerre).

(2) René-Claude Jean Raverat, frère de quatre combattants, dont deux furent tués, sept ans caporal, six fois blessé, sergent aux Antilles et prisonnier de guerre, sous-lieutenant au 59^e de ligne après Austerlitz, décoré, premier officier subalterne nommé baron de l'Empire, prit sa retraite après Wagram, ayant reçu sa dixième blessure. Des démêlés avec la police de la Restauration engloutirent ses économies, il vint s'établir cabaretier quai Saint-Antoine, puis obtint un poste dans l'administration de l'octroi. Ses amis venaient s'entretenir avec lui des jours d'aventures et de gloire. Le maréchal Soult le reçut à sa table lorsqu'il vint à Lyon après les émeutes de 1831.

Il y avait probablement dans leurs rangs ce colonel Adrien Ramand qui, engagé à l'armée d'Italie, avait reçu un sabre d'honneur des mains de Bonaparte après Arcole et commandé le 30^e de ligne.

Parmi eux aussi le tambour de la 27^e demi-brigade d'infanterie légère, Louis-Etienne Blanc, combattant des armées d'Italie, maire de Collonges en 1848.

Et cet autre maire de Collonges que fut le colonel Arnaudet, ancien hussard de la mort, maintes fois blessé, qui avait sabré en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Autriche, en Russie. Il était colonel du 14^e chasseurs à cheval, quand le régiment avait pour lieutenant porte-étendard Joseph Sève. Lorsque celui-ci, devenu Soliman Pacha et général au service de Mehemet Ali, vice-roi d'Egypte, revint en France en 1846, un banquet d'anciens combattants lui fut offert, qu'Arnaudet présida et les deux grognards s'embrassèrent en pleurant.

Les chansons de Béranger : *Le Vieux Drapeau*, *Le Sergent*, *La Vivandière* et d'autres avaient popularisé le souvenir des braves gens revenus de tant de campagnes.

Ces habits bleus par la victoire usés

Il ne devait mourir qu'en 1851 ; les vétérans l'accompagnèrent au champ du repos. Un bataillon rendit les honneurs au baron de l'Empire et, en défilant devant sa tombe, tira les feux de peloton réglementaires.

On les chantait ici dans les petits cafés des Terreaux, où se réunissaient les ex-officiers de la vieille armée, dans les banquets citadins ou campagnards qui groupaient les anciens soldats.

Et l'émouvante chanson : *T'en souviens-tu ?* suscita maintes fois l'émotion d'anciens camarades :

*Te souviens-tu, quand aux champs d'Allema-
Nos bataillons accourant impromptu [gne,
En quatre jours ont fait une campagne.
Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu ?*

Comme on devait évoquer le souvenir des camarades restés dans l'armée ou des grands chefs arrivés au couronnement d'une belle carrière !

Les compatriotes lyonnais étaient d'ailleurs nombreux dans leurs rangs. Le Maréchal Suchet, qui n'avait pu obtenir un commandement actif dans l'expédition d'Espagne, occupait ses loisirs à écrire ses mémoires. Comme lui vivaient encore Carra Saint-Cyr, ancien officier de Bourbonnais, ancien gouverneur de Dresde, Magdebourg et Hambourg ; Desgranges, général à l'armée du Rhin sous Hoche et Desaix ; Margaron, qui avait commandé en Espagne et en Russie une division de cavalerie ; Piston, dont les escadrons, au jour d'Austerlitz, avaient enfoncé la cavalerie russe du prince Constantin.

Antoine Clerc, ancien engagé aux Chasseurs à cheval en 1790, qui avait fait toutes les campagnes de la Grande Armée avec les chasseurs ou les cuirassiers, six fois blessé, avait terminé sa carrière comme inspecteur général de la gendarmerie ; Bruny, ancien engagé au régiment de Lyonnais, combattant de Saint-Domingue et de la Moskowa, ancien gouverneur de Spandau, était retraité à Chalon-sur-Saône.

Encore une figure originale parmi ces vétérans : celle du marquis de la Poype, ancien enseigne au régiment de Gardes Françaises, qui, devenu général, avait été fait prisonnier à Saint-Domingue, était demeuré deux ans et neuf mois captif sur les pontons anglais et avait résisté dans Wittemberg après la retraite de l'armée française. Il ne devait mourir qu'en 1851, âgé de 93 ans, retiré à Bron.

De quel intérêt devaient être les conversations dans les cercles et dans les salons entre les représentants de la vieille et de la nouvelle société. Ceux qui avaient connu les dernières années de l'ancienne monarchie, l'émigration, l'exil et qui depuis dix ans étaient titulaires des charges et dignités dont la Restauration les avait pourvus se rencontraient avec les officiers et les fonctionnaires qui avaient servi la Révolution et l'Empire, et étaient depuis ralliés à la monarchie. Tels vieillies dans

l'ancienne armée royale, l'armée de Condé, les armées de Russie ou d'Autriche couloyaient des soldats de Valmy, d'Austerlitz, de Lutzen, revenus de Pologne, d'Espagne ou d'Angleterre même. Des combattants du siège de Lyon se trouvaient en présence qui avaient servi face à face, dans chacun des deux camps. Que de souvenirs précieux à noter, que de pages d'histoires à recueillir en écoutant des hommes âgés de cinquante années et plus dont les vingt-cinq années de jeunesse avaient été mêlées à de dramatiques événements.

Les mémoires lyonnais contemporains n'abondent pourtant pas. Les gens de cette époque, témoins de plusieurs révolutions et de plus de vingt années de guerre, devaient être quelque peu blasés sur les récits de grandes aventures. Peut-être même les jeunes gens d'alors trouvaient-ils encombrants ceux qui en avaient été les héros. Les fournisseurs aux armées enrichis par les campagnes impériales avaient vu avec satisfaction leurs bénéfices accrus par la guerre d'Espagne. Nul ne leur en tenait rigueur, sauf peut-être quelques grognards d'Egypte ou d'Italie, plus riches de blessures que de pensions qui se réunissaient dans les cabarets ou les auberges tenus par des camarades pour se rappeler leurs campa-

gnes et s'attendrir devant des cocardes noircies.

*
**

Le jeune Pierre Villion fut élevé dans la boutique paternelle, au récit des aventures de campagnes et des faits de guerre. Il y puisa ce goût de l'action et du risque, ce besoin de dévouement qui devaient par la suite caractériser sa vie. Un de ses biographes, qui fut de ses confidents, a écrit de lui : « Quelle apparence que Pierre Villion était prédestiné au sacerdoce quand tout l'entraînait vers l'armée ? Sa turbulence et sa crânerie enfantine lui faisaient donner la préférence sur tous les jouets à un tambour et à une épée ; il n'était silencieux et attentif que pour écouter sur les genoux de son père les récits des batailles impériales que l'ancien officier ne se lassait pas de lui recommencer, énumérant les victoires gagnées et les capitales conquises. » (1).

1834. — Lyon est à peine remis des insurrections de 1831 qui ont vu les canuts de la Croix-Rousse se soulever pour des questions de tarifs, échanger des coups de feu avec la

(1) Abbé J. B. Vanel, oraison funèbre de M. le Chanoine Pierre Villion.

troupe, et amener la retraite du général Roguet et des dix-huit cents hommes de la garnison. L'agitation s'était poursuivie dans les réunions publiques et les sociétés secrètes. En avril 1834, à l'occasion du procès des mutuellistes, une nouvelle insurrection éclata. A Vaise, à la Guillotière, à la Croix-Rousse, des barricades se dressèrent, comme dans les quartiers du centre. La bataille fut rude entre l'armée régulière et les insurgés qui compaient dans leurs rangs d'anciens soldats des armées révolutionnaires et impériales (1).

On compta 200 tués et 400 blessés parmi la population, 100 tués et 400 blessés dans les

(1) On trouva plus d'un ancien combattant parmi les insurgés de 1831 et de 1834. L'un d'eux, Caussidière, déclarait devant la Cour des Pairs au gendarme qui voulait le faire asseoir : « Vous ne savez pas à qui vous avez affaire. Je suis un vieux soldat de la Garde impériale et j'ai tiré plus de coups de fusil que vous n'avez de fois mangé la soupe ; j'ai été en Egypte, moi, et j'ai vu les Pyramides, c'est vous dire que je ne suis pas commode ».

Un autre, Mollard-Lefevre, déclare à la Cour : « La terre ennemie, en Prusse et en Espagne, a été arrosée de mon sang, le reste appartient encore à ma patrie ; pour elle, vous pouvez le faire couler sur l'échafaud, je ne m'en plaindrai pas ».

Cité par Mathieu Varille : « Les journées d'avril 1834 à Lyon ».

rangs des troupes (1). La lutte contre l'insurrection dura du 10 au 15 avril. Elle avait été particulièrement vive dans le quartier de l'ancien couvent des Grands Carmes. Une barricade dressée rue Saint-Marcel avait dû être enlevée de vive force.

S'il faut en croire la tradition, le jeune Pierre Villion, en dépit de la fusillade qui crépitait dans le voisinage de la boutique paternelle — la rue des Bouchers (2) débouchait sur la rue Saint-Marcel (3) — ne craignait pas, comme à l'ordinaire, de ravitailler en pain les « pratiques » du quartier. On ne dit pas qu'il en portât aux troupes ou aux insurgés. Tout de même, l'acte du bambin dénotait du courage et du sang-froid. Nous dirions aujourd'hui du cran.

(1) L'abbé Sève, qui fut aumônier du 14^e d'infanterie de ligne à la prise d'Alger, était aumônier de l'hôpital militaire Desgenettes au cours des journées d'avril 1834. Il a laissé de vivantes impressions de ces scènes de guerre civile dans ses *Souvenirs d'un aumônier militaire*, Lyon 1851.

C'est à la barricade de la rue Saint-Marcel que fut tué le colonel Louis-César Mounier, qui avait participé quelques années auparavant au combat de Staouéli et à la prise d'Alger.

Sa tombe existe au cimetière de Loyasse, commune avec celles d'autres officiers des 6^e, 27^e, 28^e de ligne, 15^e voltigeurs, capitaines Pierre Pouget, Joseph Frézard, Joseph Revel, Gaspard Hochst, Corrad, des lieutenants Augustin Duval et Jean Begorrat, « tombés pour le maintien de l'ordre et la défense des lois ».

(2) Aujourd'hui rue Hippolyte-Flandrin.

(3) Aujourd'hui rue Sergent-Blandan.

Les qualités d'intelligence et de piété de l'enfant durent être remarquées par l'Abbé Marie-Apollon Deplace qui fut de novembre 1825 à novembre 1851 curé de la paroisse Notre-Dame-Saint-Vincent. Une vocation ecclésiastique s'éveilla qui fut encouragée. On a pu raconter que la mère de Pierre Villion ayant conduit l'enfant à Ars, le saint curé l'ayant béni aurait déclaré : « Cet enfant sera prêtre et s'occupera d'une œuvre de grande charité. »

D'abord élevé à la Manécanterie de Saint-Jean, puis au séminaire Saint-Irénée, l'enfant y fit ses études de théologie. Il fut ordonné prêtre le 22 décembre 1842 par Mgr de Bonald.

L'Abbé Pierre Villion fut alors affecté au Collège des Minimes où l'élite de la jeunesse lyonnaise était élevée. Cette maison d'éducation portait le nom d'un ordre religieux dont l'existence à Lyon remonte au milieu du xvi^e siècle.

Des religieux de l'ordre des Minimes s'installèrent alors dans le quartier situé tout au haut du Gourguillon. Leur église fut achevée au milieu du siècle suivant. A la Révolution elle servit de grange à foin et le couvent devint caserne.

A la fin de la Restauration le P. Dettard acheta l'église et y fonda une maison d'édu-

cation. Son successeur acquit la caserne. Après diverses vicissitudes, la maison des Minimes se développa et prospéra.

Aux Minimes, Pierre Villion était entouré de l'estime et de la confiance de ses confrères, de l'affection des élèves. Le supérieur M. Payre, peu communicatif, assure-t-on, et d'une sévérité intransigeante, lui témoignait sa sympathie (1).

Loin des aventures et des difficultés, attaché à sa mission d'éducateur, l'Abbé Villion eut pu continuer aux Minimes une carrière paisible où des honneurs et des responsabilités seraient certainement venus le chercher.

La Providence avait sur lui d'autres vues.

Il fut appelé à effectuer une suppléance à la prison Saint-Joseph dont l'aumônier était alors l'Abbé Besson. Là, il eut à catéchiser de jeunes vagabonds, rassemblés au hasard des rafles de la police, dans les rues de la ville et des faubourgs et dans ce quartier Perrache alors en cours de construction et sur lequel l'Abbé Faivre qui déploya son apos-

(1) L'abbé Villion eut notamment pour confrères M. Gouthé-Souillard, qui devait être un jour archevêque d'Aix, et M. Richaud, futur grand vicaire du diocèse.

tolat comme vicaire à Ainay a donné de si curieux et si pittoresques détails (1).

1848. — La monarchie de juillet s'écroule. Un vent de générosité et d'idéalisme souffle sur le pays qui s'est difficilement résigné à la politique sage mais sans éclat du roi Louis-Philippe. Les préoccupations sociales sont à l'ordre du jour.

A Lyon où la proclamation de la République s'est effectuée sans incidents trop violents, le clergé bénit les arbres de la liberté sur les places et l'archevêque de Lyon (2) adresse à ses prêtres une lettre qui dut être considérée comme singulièrement audacieuse dans certains milieux conservateurs.

(1) « Perrache, le vrai Perrache, jusqu'au couchant accaparant les repaires du crime, là grouillaient les surveillés de la police.

« Perrache, le Perrache des bandits et des coupe-gorge échelonnait les « cœurs saignants » autour de l'hippodrome, mais préférait pour « travailler », la ligne appelée la Chaussée ; l'isolement des maisons basses et sombres alors, et la proximité du Rhône se prêtaient comme de connivence aux noires combinaisons du crime. »

(Abbé Faivre — Carnet d'un aumônier militaire).

(2) Cardinal Louis-Jacques Maurice de Bonald, 1787-1870, archevêque de Lyon pendant trente ans, se rendit très populaire par son dévouement au cours des inondations de 1840. Sa générosité et son zèle furent sans limites.

« Mes Chers Coopérateurs,

« Les changements politiques survenus en
« France vous sont connus ; ce n'est pas
« nous, toujours occupés des intérêts éter-
« nels, qui nous étonnerons d'entendre dire
« que la main de Dieu renverse les trônes
« dans sa justice et brise les couronnes.

« Au milieu des émotions de ces premiers
« jours, conservez le calme, et mettez toute
« votre confiance en la divine Providence.

« Donnez aux fidèles l'exemple de l'obéis-
« sance et de la soumission à la République.
« Vous formiez souvent le vœu de jouir de
« cette liberté qui rend nos frères des Etats-
« Unis si heureux ; cette liberté, vous l'aurez.
« Si les autorités désirent arborer sur les
« édifices religieux le drapeau de la nation,
« prêtez-vous avec empressement aux désirs
« des magistrats. Le drapeau de la Républi-
« que sera toujours, pour la religion, un dra-
« peau protecteur.

« Poursuivez avec zèle, mes chers Coopé-
« rateurs, votre sainte mission ; occupez-
« vous des pauvres, concourez à toutes les
« mesures qui pourront améliorer le sort des
« ouvriers. Il faut espérer qu'on montrera,
« enfin, un intérêt sincère et efficace à la
« classe laborieuse,

« Vous lirez en chaire cette lettre aux
« fidèles assemblés.

L. J. M. Card. de BONALD,
Archevêque de Lyon. 27 février 1848.

Le 31 août 1848, l'Abbé Besson, aumônier de la prison de Perrache, directeur du refuge Saint-Joseph d'Oullins, en l'absence de M. l'Abbé Rey, écrivait à M. l'Abbé Villion, alors professeur aux Minimes, une longue lettre lui signalant la résurrection des maisons d'Oullins et de Citeaux, créées pour recevoir des enfants abandonnés ou condamnés.

« Quant à vous, mon cher ami, à qui le bon Dieu semble avoir donné tant de dispositions pour cette bonne œuvre, je n'avais jamais pu comprendre qu'après avoir passé ensemble des jours de si bonne espérance, nous dussions être pour longtemps séparés. Je ne sais ce que vous éprouverez, mais il me paraît évident qu'après un premier pas si généreusement fait, il vous en aurait coûté si les circonstances vous eussent empêché de consommer votre sacrifice. Courage donc, mon cher abbé, et puisque les moments sont favorables, voyez, et voyez bien devant Dieu, ce que vous pourrez faire au premier jour où vous serez libre. »

Le 11 septembre, l'Abbé Rey, alors directeur de la colonie de Citeaux et à qui l'Abbé Besson avait dû signaler l'Abbé Villion, écrivait : « Je verrai monsieur Villion à Citeaux avec le plus grand plaisir. »

L'Abbé Villion va visiter Citeaux, entre en relations avec l'Abbé Rey. Celui-ci écrit le 19 novembre :

« Il est heureux que monsieur Villion ait quitté Citeaux plein de contentement et de satisfaction. Bénissons-en le Seigneur. Je puis vous dire aussi pour votre satisfaction particulière et celle de sa famille qu'il nous a édifiés pendant le séjour qu'il a fait au milieu de nous. »

La décision prise par l'Abbé Villion d'entrer au service de l'enfance abandonnée, fit peut-être quelque scandale (1) chez ceux qui

(1) On songe aux plaintes de Frédéric Ozanam, à l'occasion des hostilités et des incompréhensions dont les conférences de Saint-Vincent de Paul avaient été l'objet à leur origine :

« Il n'est pas possible de se faire illusion, la Société a rencontré des défiances partout. Si à Lyon elle n'a jamais encouru le blâme de l'autorité ecclésiastique, si même quelques prêtres vénérables l'ont encouragée, elle n'a pas cessé d'être l'objet des vexations de beaucoup de laïques : gros bonnets de l'orthodoxie ; pères de concile en frac et en pantalons à sous-pieds ; docteurs qui prononcent, entre la lecture du journal et les discussions du comptoir, entre la poire et le fromage ; gens pour qui les nouveaux venus sont toujours les

voyaient le professeur des Minimes « voué désormais à instruire, à corriger, à moraliser de misérables petits garçons ramassés dans les bas-fonds du vice, criminels précoces, dégénérés et corrompus, victimes souvent d'un atavisme qui les livre sans défense aux suggestions les plus malsaines et aux plus violents instincts. La fleur de son sacerdoce et de sa charité s'épanouit comme sous le ciel le plus clément, dans cette atmosphère si peu respirable à des poumons délicats. Il surveille, il catéchise, il confesse, il encourage ; il enseigne l'alphabet aux ignorants ; il entraîne les paresseux au travail ; il ramène et soumet les indisciplinés. L'œuvre traverse des heures sombres, ses directeurs subissent mécomptes et déceptions. Sa confiance n'est

mal venus ; pour qui tout ce qui arrive de Paris est présumé pervers ; qui font de leur opinion politique un treizième article du symbole ; qui s'approprient les œuvres de charité comme leur chose et disent, en se mettant modestement à la place de N. S. : « Quiconque n'est pas avec nous est contre nous ». Vous ne sauriez croire les mesquineries, les vilénies, les arguties, les minuties, les avanies dont ces gens-là, avec la meilleure foi du monde, ont usé contre nous. Les plus estimables ont été entraînés par la foule, et nous avons dû souffrir beaucoup de ceux même qui nous aimaient. Au reste, nous n'avons pas à nous plaindre quand nous avons affaire à un monde où M. Lacordaire est anathématisé, M. de Ravignan déclaré inintelligible, et l'abbé Cœur suspect. »

(Lettre à Lallier, Lyon, 17 mai 1833.)

point ébranlée et sa patience survit aux plus longues épreuves. Pendant treize ans il demeure aux côtés du fondateur comme un de ses auxiliaires les plus intrépides et les moins exigeants. » (J.-B. Vanel).

Mais qui était cet Abbé Rey auprès duquel l'Abbé Villion devait passer treize années de sa vie ? Et quelles étaient ces œuvres d'Oullins et de Citeaux auxquelles son nom demeure attaché.



Le R.-P. Joseph REY
(1798-1874)

Fondateur de la Société de Saint-Joseph

Un maître de l'Abbé VILLION :
l'Abbé Joseph REY

L'Abbé Joseph Rey, né à Pouilly-les-Feurs, le 5 janvier 1798, fut en France le premier fondateur de colonies agricoles et pénitenciers. Fils d'un pauvre tisserand, élève du petit séminaire de Verrières et du grand séminaire de Lyon, prêtre en 1821, vicaire à Nervieux, Saint-Germain-Laval, Chaponost, curé à Mizérieux (Loire), il vint en 1829 à l'hospice pour prêtres âgés ou infirmes qui existait alors à Fourvière (1). En 1831 il fut désigné comme aumônier de la maison des sœurs de Jésus-Marie à Fourvière, destinée à recueillir les jeunes filles perverses et abandonnées, fondée par Mlle Thévenin, sœur de deux victimes de la Révolution.

Au cours des journées d'émeute de 1834, la maison de Jésus-Marie fut occupée par des insurgés. L'Abbé eut assez d'ascendant sur eux pour éviter le pillage de l'Institution. Il arriva même à faire donner une garde d'honneur au saint Sacrement quittant la chapelle occupée par les Voraces.

(1) Cet hospice fut transféré en 1846 à Vennaison.

L'Abbé Rey fut l'ami du célèbre Abbé Perrin pendant 46 ans aumônier des prisons de Lyon (1).

(1) L'abbé Perrin, né à Feurs le 24 juillet 1753, d'abord vicaire dans sa ville natale, vint à Lyon au moment de la Révolution et dut se réfugier en Suisse. Il en revint dès qu'il le put et, avant même que le culte fût rétabli, célébra les offices chez le boulanger Olirot, dans le quartier de Vaise.

En 1798, l'abbé Perrin était nommé aumônier des prisons de Lyon. Il devait conserver ce poste jusqu'à l'année 1844. Il mourut chargé d'ans et de vertus, plus que nonagénaire.

A l'étalage des « revendeurs de gages » de la Grande Côte, riches d'objets de toute nature et de toute origine dont la description appelle la plume de Nizier du Puitspeu, on retrouve souvent modestement encadrée, une des lithographies naïves éditées au temps du roi Louis-Philippe, qui retracent la carrière de l'abbé Perrin et constituent un bel hommage de l'admiration et de la reconnaissance populaires. Au centre l'image souriante du bon aumônier, coiffé du tricorne sur des cheveux blancs, les mains jointes sur la robe noire à rabat bordé, la croix de la Légion d'honneur accrochée au ruban rouge. Sur une table, la tabatière et le bréviaire voisinent avec un mouchoir à carreaux bleus. A droite et à gauche, des médaillons s'étagent comme ceux des images religieuses qui, autrefois, ornaient les magasins d'objets de piété sur le chemin de Fourvière et qui représentaient les Ages de la Vie et les Classes de la Société. Ces médaillons retracent les épisodes principaux de la carrière de l'aumônier des prisons. On le voit, quêteant pour les pauvres détenus sans hardes ni argent, exhortant les criminels dans leur cachot, assis près des condamnés sur la charrette qui les mène au supplice, échangeant en hiver ses chaussures contre celles des miséreux rencontrés sur le pont Tilsitt. « Il dévoua, dit la légende, sa vie entière au service des détenus, dont il ne cessa d'être le consolateur et le père ».

Maintes fois, au cours de ses entretiens avec l'Abbé Perrin, il s'était entretenu de la misère morale des jeunes gens détenus dans les prisons, des enfants en état de vagabondage. Il les rechercha, les rassembla, les recueillit. Son rêve était de les grouper en un refuge, de les occuper à un travail agricole, de les instruire et de les éduquer. Il s'ouvrit de ce projet au saint Curé d'Ars qui l'encouragea à persévérer dans ses desseins. Le libraire lyonnais Périsset, qui méditait de réaliser une œuvre semblable, apporta sa collaboration.

L'archevêque administrateur du diocèse de Lyon autorisa l'Abbé Rey à recueillir les enfants abandonnés ou vicieux pour les moraliser par la religion et le travail. Il eut pour premiers collaborateurs les Abbés Jean Salignat, aumônier de la prison Saint-Joseph à Lyon et Alphonse Valois, de la congrégation missionnaire des Chartreux. Le 24 octobre 1835, on acheta à Oullins, au territoire des Grandes Terres, l'immeuble et les propriétés de M. Pierre Mondutaire. On y aménagea des ateliers et une chapelle. Une société de Saint-Joseph fut fondée pour soutenir l'œuvre. Des Frères collaboraient à l'œuvre des Pères. Des religieuses Saint-Joseph leur furent adjointes pour les travaux ménagers,

L'œuvre comptait trente enfants en 1837, soixante-quatorze en 1841, cent en 1843. Sa renommée s'étendait au loin même dans les milieux officiels et bientôt les bâtiments d'Oullins devinrent insuffisants.

En 1845, l'Abbé Rey achetait, grâce à des souscriptions recueillies dans le quartier Bellecour, la fameuse abbaye de Citeaux, fondée au XI^e siècle, qui fut célèbre dans les annales monastiques de la vieille France et qui, depuis la Révolution, avait été maison de plaisance, raffinerie et phalanstère. Il y installait ses jeunes colons en juillet 1846, groupés en une colonie agricole. « Je ne puis qu'applaudir au projet de M. l'Abbé Rey, écrivait S. E. le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon ; les succès qu'il a eus à Oullins sont un gage de ceux qu'il aura à Citeaux. »

Clément Gourju a raconté comment la colonie de Citeaux fut l'œuvre de la charité lyonnaise. La mise à prix de l'ancienne abbaye était fixée à un million. Le Père Rey n'avait, pour effectuer l'achat, aucune ressource. En une seule journée, trois cent mille francs furent recueillis. De nombreux dons étaient anonymes.

C'est en cette même année 1846 que Baudelaire, parlant de Lyon, écrivait :

« Cette ville de comptoirs, ville bigote et méticuleuse, où tout, jusqu'à la religion, doit avoir la netteté calligraphique d'un registre. »

Le 28 février 1848, des bandes d'émeutiers se présentèrent à l'établissement d'Oullins, ils jetèrent les métiers par les fenêtres et les incendièrent ainsi que les pièces de soieries tissées, le linge, les vêtements, la literie. Ils mirent ensuite le feu aux bâtiments (1).

L'Abbé Rey va donc de 1849 à sa mort mener de pair ses deux maisons de la société de Saint-Joseph, l'une à Oullins, l'autre à Citeaux vouées « à l'éducation des enfants pauvres qui sont orphelins ou abandonnés et tellement négligés que, sans un secours tout providentiel, ils resteraient dans l'ignorance la plus grossière de leurs devoirs et se livreraient à la paresse, au vagabondage et à la mendicité, à l'éducation des enfants vicieux qui lui sont confiés par leurs parents, ou par des personnes charitables ou enfin par l'Etat. »

Les premières années de l'existence à Citeaux furent difficiles et les complications de toute nature ne manquèrent pas au créateur de l'œuvre de relèvement.

(1) Quelques années après, la maison d'Oullins se releva de ses ruines et redevint prospère. En 1884, le développement des voies du chemin de fer P. L. M. amena le transfert des bâtiments à Brignais.

Instruit par les heureux résultats obtenus par ses méthodes éducatives sur les jeunes détenus, l'Abbé Rey voulait tenter la réhabilitation par le travail et la religion des condamnés libérés exposés à de lamentables rechutes au sortir de la prison parce que la société les repousse.

Il rêvait d'aller se renfermer dans quelque coin de la France ou de l'Algérie, dans quelque île déserte de nos colonies, avec une bande de ces forçats libérés auxquels la société ouvre les portes de leur bagne, en ne leur laissant d'autres perspectives que celles de mourir de faim ou de chercher de nouveau leur existence dans le crime.

« Fonder un asile où ces malheureux seraient accueillis, où ils viendraient cacher leur honte et leur repentir, où ils se réhabiliteraient par le travail et la religion, voilà l'idéal qu'il caresse, voilà le regret qu'il emportera dans la tombe, s'il ne parvient pas à le réaliser. Or, pour le réaliser, il lui faudra des compagnons qui s'associent à son dévouement, et ces compagnons, il les cherche.

« Comme il a peine à en trouver assez pour Cîteaux et pour ses annexes, il faut qu'il ajourne ses projets de refuge en faveur des forçats libérés. »

Le Supérieur de Cîteaux exposait ainsi, dans une réunion intime, le plus cher objet de ses vœux.

« En 1848, un peu avant les événements de février, nous disait-il, j'étais en pourparlers avec le Ministre de l'Intérieur, pour obtenir de lui la permission de m'établir dans une île de l'Océan, riveraine de la France. J'aurais voulu avoir à ma disposition un petit navire qui eût fait le service aller et retour de l'île à la France. J'y aurais accueilli les condamnés libérés de tout âge et de tout sexe qui eussent voulu venir me trouver, en leur laissant la facilité de me quitter à leur gré. Là, j'aurais établi, aux deux extrémités de l'île, deux quartiers, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Dans chacun d'eux, j'aurais installé une ferme modèle et des ateliers de toute nature, où les uns et les autres eussent pu se livrer au travail selon leurs goûts et leurs aptitudes. Quand j'aurais été assez assuré des bonnes dispositions de certains colons j'aurais pu en unir plusieurs par le mariage, et de ces mauvais sujets j'aurais fait d'honnêtes gens. La révolution, qui est survenue, ne m'a pas permis de donner suite à mon projet. »

Ce qui touchait le cœur du Père Rey et ce qui lui inspirait son dévouement pour les pau-

vres condamnés libérés, ce sont les considérations suivantes qu'il aimait à développer avec son âme apostolique :

« Il y a des hommes que la société repousse, que personne ne veut recueillir. Ils demandent du travail, un emploi pour gagner honorablement le pain de chaque jour, ils n'en obtiennent pas. Ils se contenteraient d'un modique salaire ; mais ils insistent en vain, ils sont fatalement éconduits. Alors ils se retirent désolés, le désespoir et l'isolement leur inspirent de funestes pensées. Ils vont à l'écart, errer sans but ; et là ils sont abordés par des hommes pervers qui se cachent à bon droit, attendant les ténèbres pour visiter les lieux habités et y exercer leur coupable industrie. Et les pauvres libérés, naguère repentants, non encore corrompus, restent avec répugnance auprès de ces malfaiteurs qu'ils sont bientôt entraînés à imiter. (1)

« Le divin Sauveur accueillait avec bonté les plus grands criminels ; du haut de sa croix, il promettait une place au ciel au lar-

(1) Notons dans la correspondance du R. P. Rey à cette époque une allusion à l'abbé Villion.

20 novembre 1852. — J'ai quelques bonnes nouvelles à vous donner. Les voici : MM. Villion et Guillermain sont arrivés ici, heureusement : ils sont l'un et l'autre pleins de courage et de joie, ils travaillent beaucoup dans la vigne du Père de Famille et leurs travaux sont fructueux.

ron repentant, crucifié près de lui. Le bon maître nous démontrait ainsi l'obligation d'étendre la charité sur tous les malheureux.

« Ces considérations ne sont-elles pas assez puissantes pour nous inspirer le désir d'offrir aux détenus repentants, au moment de leur libération, l'asile qui leur manque et les moyens d'échapper ainsi à la tentation de recourir au crime pour soutenir leur existence ?

« Les détenus, après avoir subi le temps de leur expiation légale, ne sortent de la prison que pour se voir imposer une expiation plus cruelle encore, puisque, pour la plupart, elle n'aura de terme que la mort. Flétris, repoussés de tous, iront-ils s'enrôler dans les chantiers des travaux publics ? Mais le Libéré repentant y retrouve les leçons les plus funestes, les plus dangereux exemples ; il en sort entièrement corrompu, et bientôt de nouveaux délits les amènent sous la main de la justice plus sévère pour le récidiviste. C'est ainsi que ces malheureux reviennent sous les verrous, de plus en plus coupables et endurcis, jusqu'au jour où, ayant mis le comble à leurs méfaits, ils franchissent le seuil du baigne ou montent les marches de l'échafaud.

« N'est-il pas temps que la charité chrétienne trouve un remède à ce grand mal, à

cette plaie sociale si profonde? La charité peut seule, en effet, entreprendre cette tâche difficile, avec l'espoir fondé d'y réussir. » (1)

Le travail manuel, le travail des champs, l'instruction, les exercices sportifs et militaires se partageaient le temps des membres de la colonie de Citeaux. La discipline y était toute paternelle. L'œuvre reçut maintes visites officielles, notamment en 1864, celle du Maréchal Vaillant, président du Conseil général de la Côte-d'Or.

Le Père Rey avait reçu le 14 août 1859 la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Cet apôtre de charité et de dévouement continua sa lourde mission auprès de la jeunesse en péril. Il eut ses dernières années attristées par la guerre de 1870 qui vit l'occupation de

(1) Histoire de la vie et des œuvres du R. P. Joseph Rey (1798-1874), fondateur de la Société de Saint-Joseph, des colonies agricoles d'Oullins, Citeaux et Saint-Genest Lerpt, par M. l'abbé René Garraud, curé de Fréneaux, membre correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Citeaux 1891.

Lire aussi : notes sur le R. P. Rey, par l'abbé Montmain, et Oraison funèbre du R. P. Rey, premier supérieur de la Congrégation de Saint-Joseph, prononcée dans l'église de Citeaux, le 28 juin 1875, par Mgr Carra, recteur des Facultés catholiques de Lyon, prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Citeaux par les troupes allemandes (1). En 1873, sentant ses forces décroître, il donna sa démission de supérieur général de la Société de Saint-Joseph. Il mourut le 6 avril 1874. Ses funérailles eurent lieu en présence des autorités civiles et militaires de Dijon, de soixante prêtres, de neuf cents enfants de la colonie de Citeaux et d'une foule immense (2).

(1) 200 patronnés d'Oullins ou de Citeaux s'engagèrent pendant la campagne.

(2) Le 6 juillet 1931, le cercueil du père Rey fut ouvert en présence des religieuses de la maison d'Agencourt, du prieur des Trappistes de Citeaux et du curé d'Agencourt. Il apparut intact aux yeux des assistants après cinquante années de sépulture. Le 22 septembre, il fut solennellement transféré du cimetière de l'ancienne colonie agricole de Citeaux à la providence d'Agencourt. La congrégation des Petites Sœurs de Saint-Joseph de Montgay rentra en possession des restes vénérés de son saint fondateur. Monseigneur Delay, évêque auxiliaire de Lyon, en présence d'un nombreux clergé, présida la cérémonie et prononça une allocution, mettant en relief les vertus du saint abbé Rey.

(Extrait du journal de la Congrégation des Petites Sœurs de Saint-Joseph).

En 1898, dom Sébastien Wyart ramena les trappistes à Citeaux.

**Une initiative de la Société
des
Hospitaliers-Veilleurs**

L'idée charitable longtemps méditée par le Père Rey et dont il poursuivait la réalisation en dépit des charges accablantes qui pesaient à Cîteaux sur sa vie quotidienne, fut enfin menée à bien grâce à l'initiative de l'œuvre lyonnaise des Hospitaliers-Veilleurs. Il serait injuste de se borner ici à la citer et de ne pas évoquer son histoire.

Nous sommes en 1764. Lyon a pour archevêque Mgr Antoine de Malvin de Montazet ; pour gouverneur de la province du Lyonnais, Forez et Beaujolais, Messire François de Neuville, duc de Villeroy ; pour prévôt des marchands, Leclerc de la Verpillière.

Il faut aller fouiller la poussière des archives pour retrouver les noms de ceux qui étaient alors intendant de justice, police et finances de la ville et généralité de Lyon, président, conseillers, officiers et commissaires de la cour des Monnaies, trésoriers généraux de France, maréchaux de camps des armées, récteurs de l'Hôtel-Dieu, échevins, capitaines pennons de la ville.

Et pourtant, chaque année, les Hospitaliers-Veilleurs commémorent les noms des trois modestes artisans lyonnais qui furent les fondateurs de la Société : Claude Pillet, ouvrier tisseur ; Joseph Pelletier, tailleur d'habits ; Hugues Morel, tisseur d'étoffes. Tant que l'œuvre durera, ils seront redits avec émotion et admiration alors que les noms des heureux du monde et des grands de la terre qui tenaient de leur vivant le haut du pavé sont depuis longtemps poussière.

Claude Pillet habitait à la montée Saint-Barthélemy, la maison de Pilata. Ce nom évoque toute une page de l'histoire lyonnaise. Guillaume Pilata, gendre et héritier du fameux soyeux Octavio Mey, s'installa vers le milieu du dix-septième siècle sur les pentes de Fourvière. Sa maison était vaste et superbement ornée d'œuvres d'art, d'une belle collection d'antiquités et d'une superbe galerie de tableaux. Lorsque le roi Louis XIV vint à Lyon en 1658, il visita les collections réunies dans le jardin de Pilata et celui-ci offrit au souverain une des pièces les plus curieuses : un bouclier d'argent ciselé trouvé dans le Rhône.

L'hôtel de Pilata connut ensuite des destinées bien diverses. Longtemps il fut maison d'habitation à l'usage de pauvres gens. Le

chansonnier populaire Louis-Etienne Blanc lui a consacré un des poèmes de ses *Canettes de Jérôme Roquet*, cet hymne à Pilata se chantait sur l'air de la vieille romance du XVIII^e siècle sur lequel ont été mises les paroles du cantique :

O saint Autel qu'environnent les Anges.

Après avoir été par la suite logis particulier, club populaire, loge maçonnique, le vieux logis de Pilata est aujourd'hui en totalité occupé par l'externat Sainte-Marie.

Le directeur de l'œuvre récite son bréviaire sur les mêmes terrasses où Claude Pillet méditait sur ses prochaines entrevues avec Joseph Pelletier et Hugues Morel, en face de la ville dont les rues pressées évoquent aujourd'hui comme autrefois la misère de tant de pauvres gens et l'incommensurable tâche qui s'offre à la charité.

Joseph Pelletier logeait à la côte des Carmélites. Sa vie dut être bercée dans le chant des cloches des monastères. Et les pieux exemples ne lui manquaient pas quand il descendait des pentes de la Croix-Rousse jusqu'aux Terreaux pour y rejoindre ses amis.

Au-dessous des terrasses de la Chartreuse du Lys Saint-Esprit étaient les bâtiments du couvent des religieuses du Bon Pasteur, puis ceux du Monastère des Carmélites dont la

52 LE CHANOINE PIERRE VILLION (1825-1902)

chapelle gardait les tombeaux des Villeroy, maréchaux de France, gouverneur de Lyon, archevêque de Lyon, et le couvent des Annonciades Célestes et celui des Bénédictines de Notre-Dame de la Déserte. Non loin, c'étaient les chapelles des Grands Carmes, de l'hôpital Sainte-Catherine, du couvent des Augustins, des capucins du Petit Forez, la récluserie Saint-Marcel, la chapelle des Pénitents de la Miséricorde.

Ceux-ci mettaient leur charité au service des condamnés et des prisonniers, les visitaient dans leur prison, leur portaient des boissons et des aliments, les réconfortaient physiquement et moralement.

Qui sait si ce n'est pas en passant devant la chapelle des Pénitents de la Miséricorde que les fondateurs des Hospitaliers-Veilleurs eurent l'inspiration de l'apostolat auquel ils devaient se consacrer !

Hugues Morel qui habitait le quartier de Bourgneuf avait pour son édification la chapelle des Cordeliers de l'Observance, la chapelle de la Chana, les églises collégiale et paroissiale de Saint-Paul et de Saint-Laurent où vivait encore le souvenir de l'illustre chancelier Jean Gerson, éducateur des enfants de taffetiers et de marinières.

Que de pages seraient à écrire sur les directeurs successifs de l'œuvre, depuis l'aumônier des Clarisses Blanc et le Lazariste Dandé, depuis Rast, chanoine de Saint-Paul et confesseur de la Foi, le célèbre Linsolas, administrateur du diocèse de Lyon sous la Terreur et dont les intéressants Mémoires seront quelque jour publiés, depuis M. de Rully, chanoine comte de Saint-Jean, les curés Pascal et Vuillierme, pasteurs de Saint-Bonaventure et Saint-Nizier, jusqu'à ce vénérable Abbé Cattet, 42 ans vicaire et curé de Saint-Paul, 24 ans directeur des Hospitaliers-Veilleurs. Le nom de ceux-ci figure avec ceux des œuvres des Veilleuses, de Saint-François-Régis, des ouvriers maçons et des Petits Savoyards sur la plaque qui abrite à Saint-Paul le cœur de l'Abbé Cattet.

Combien intéressante serait l'évocation des physionomies des syndics de l'œuvre depuis Jean-Marie Moncizerand, collaborateur des fondateurs, jusqu'au dévoué syndic actuel, M. François Barjon, en passant par Alexis Mestrallet, qui fut en exercice de 1801 à 1832, par Jean-Pierre Charlieux, syndic de 1837 à 1859 et par l'inoubliable Paul Duquaire, sénateur du Rhône, syndic de 1897 à 1931.

On parle beaucoup d'apostolat social, de nécessité de rapprochement des classes. Quels précurseurs n'ont-ils pas été les fonda-

teurs de cette œuvre ! Ou plutôt ils ont continué les grands exemples donnés au travers des siècles par la charité catholique, de dévouement aux malheureux, aux malchanceux, aux misérables. Commencés lors de l'affranchissement des esclaves dans le monde romain, ils se poursuivirent quand l'Église, au Moyen-Age, intervint pour la libération des serfs.

Qui se souvient de tant d'œuvres fondées pour le soulagement des prisonniers et la libération des captifs ? Qui songe à Lyon non seulement aux Pénitents de la Miséricorde, devanciers des Hospitaliers-Veilleurs, mais à ces religieux Trinitaires, dont le couvent s'élevait au bord de notre Gourguillon, qui prêchaient ou qu'étaient pour la rédemption de captifs qu'ils allaient chercher à leurs risques et périls dans les geôles, les galères ou les mines des pays barbaresques et qu'ils ramenaient en processions solennelles ?

Faut-il rappeler que l'œuvre des Hospitaliers-Veilleurs se trouve présente à la fondation de la Propagation de la Foi et que parmi les dizainiers de la première heure figure le Lyonnais Jean-Gabriel Termier, grand-père de l'illustre Pierre Termier, qui devait être l'un des premiers membres de la commission de Fourvière. Et cet autre Lyonnais, le maître canut Jean-Baptiste Demoras, sculpteur

sur bois à ses heures, raseur du dimanche dans les hospices, auteur de chansons que les compagnons et canuts aimaient à redire, était l'ami de l'Abbé Wurtz, confesseur de Pauline Jaricot.

Or, au cours des années qui avaient précédé 1860, les Hospitaliers-Veilleurs de Lyon s'étaient occupés des trois mille détenus défilant bon an mal an à la prison Saint-Joseph de Perrache.

Secondant l'action du vénérable aumônier, l'Abbé Besson, membre de la Congrégation de Saint-Joseph et collègue du Père Rey, les Hospitaliers-Veilleurs, au nombre d'une vingtaine, rendaient visite aux prisonniers, leur faisant des lectures instructives, leur donnant de bons avis, cherchant à ranimer dans leurs âmes les sentiments pieux qu'une existence agitée n'avait pas complètement étouffés, réussissant dans un apostolat dont le parfait désintéressement ne pouvait qu'éclater aux yeux des plus hostiles.

C'est alors que naquit à Lyon, parmi les Hospitaliers-Veilleurs, l'idée de fonder un établissement destiné à offrir un asile aux prisonniers libérés et réalisant ainsi l'idée chère au Père Rey.

A causer avec les détenus, les Hospitaliers-Veilleurs furent plus d'une fois confidents de certains que leur avenir préoccupait.

« Sortant de prison, qui voudra nous occuper, comment assurer notre pain quotidien par un travail honnête ? » Peu à peu germa et prit corps l'idée chère au Père Rey de fonder un patronage pour les libérés sortis de prison, désireux de poursuivre leur réhabilitation.

Les Hospitaliers se mirent à l'œuvre, constituèrent un comité, réunirent des fonds. Le 6 octobre 1863, ils achetaient à Couzon-au-Mont-d'Or, une ancienne maison de campagne des Pères Jésuites. M. Martial de Prandières qui était l'âme du comité plaça tout d'abord à la tête du refuge nouveau un Hospitalier-Veilleur, M. Blanc Saint-Hilaire (1).

La création d'une Œuvre

(1) Les Hospitaliers-Veilleurs s'installant à Couzon achetèrent tout d'abord à la Compagnie P.L.M. la maison, la chapelle et le terrain compris entre les voies et les bâtiments pour la somme de 8.000 francs.

Puis un corps d'habitation et d'exploitation rurale acquis au P.L.M. ; une parcelle de vigne, 15 ares 15 centiares et de 12 ares 41 centiares à Albigny, une parcelle de vigne et un jardin au lieu dit le Charroi, à Couzon, 3 ares 85 centiares, une vigne dite la plaine à Albigny, 83 ares 84 centiares, un fonds de terre à La Croix (Albigny) 76 ares 23 centiares au prix total de 10.000 fr.

On décida de mettre l'œuvre nouvelle sous le patronage de saint Léonard. Ce solitaire du Limousin mort vers le milieu du VI^e siècle avait été selon la légende baptisé par saint Rémi qui l'aurait chargé de prêcher la foi chrétienne et présenté à Clovis. Léonard aurait demandé en grâce la permission de visiter les prisonniers et de libérer ceux qui sembleraient avoir mérité leur grâce. Il vécut ensuite dans la retraite mais les néophytes qu'il forma auraient été assez nombreux pour constituer la petite ville de Saint-Léonard-le-Noblet, dans la région de Limoges.

Le petit bourg de Couzon où les moines de Saint-Martin-d'Ainay avaient jadis une vigne, fut propriété des archevêques de Lyon, ce qui lui valut d'ailleurs d'être pillé par les Lyonnais lors de la révolte de 1273. Plus tard, le château de Couzon devint l'habitation du doyen des chanoines comtes de Lyon. Le seigneur de Couzon avait droit de justice. Les audiences étaient tenues devant le banc de la cour du château. Le pilori et son carcan étaient dressés sur la place publique,

A la fin du XVII^e siècle, les registres de la généralité de l'élection de Lyon déclarent qu'à Couzon, plus de la moitié de la paroisse est en montagnes incultes : « il n'y a ni mines, ni minéraux mais seulement des pierres jaunes, propres à bâtir, difficiles à extraire, dont on fait pourtant un léger commerce. »

En 1709, la famine amena dans le village un accroissement de la mortalité. On compta 47 morts. Lors de l'incendie du château de Poleymieux en 1792 et de l'assassinat du châtelain Guillin-Dumontet, la Garde nationale de Couzon fut appelée pour collaborer au rétablissement de l'ordre (1).

(1) L'illustre Joseph Marie Jacquard (1752-1840) qui perfectionna les métiers des tisseurs lyonnais et que Napoléon 1^{er} devait féliciter lors de son passage à Lyon en 1805 (12 avril) passa ses années d'enfance à Couzon auprès de son aïeule maternelle. Son père, son aïeul, son bisaïeul et son trisaïeul étaient nés à Couzon.

Clair Tisseur dans son poème (Visite au tombeau de Jacquard à Oullins) a exprimé les sentiments de persévérance dans l'effort et de désintéressement dans le travail qui sont la tradition de l'asile St-Léonard.

A ta calme vertu je demande conseil
Et ta voix me répond : travaille sans relâche
Ni jouir, ni pleurer, agir, c'est notre tâche
Au-dessus de ta tête est Dieu, ton cœur en toi ;
Que te faut-il de plus pour accomplir la loi ?
Travaille où Dieu t'a mis ; ne me dis pas : pour faire
Quelque chose de grand trop infime est ma sphère
Rien n'est vil ; rien de nous ne retourne au néant
La chute d'une pierre agite l'Océan
Travaille ; tout se lie ici-bas, tout s'enchaîne ;
Un atome a son rôle et du gland naît un chêne...

De Couzon ou des hauteurs voisines, maints clochers, maintes maisons anciennes évoquent des heures historiques. En face, de l'autre côté de la Saône, c'est le plateau de Bresse où les étangs miroitent sous les rayons du soleil, et les gros bourgs de Neuville, jadis résidence des archevêques de Lyon, de Fontaines dans un château duquel Richelieu s'abrita et le petit village de Cailoux où Lamartine rendit visite à son ami de Virieu.

A peine visible parmi les plis du terrain, c'est le petit pays d'Ars-sur-Formans, célèbre dans l'univers par la sainteté de son curé l'Abbé Jean-Baptiste Vianney ; plus au nord, Châtillon où le Curé Vincent de Paul fonda dans la petite ville qu'arrose la Chalaronne, l'ordre des Filles de la Charité.

De ce côté de la Saône, voici la vieille tour moyennageuse d'Albigny, la Freta où l'explorateur lyonnais Pierre Poivre, retour des Antilles, abrita sa retraite et ses souvenirs.

Tout au-dessus de Couzon, voici les quelques maisons du hameau de Salagnon par où débouchèrent le 20 mars 1814, venant de Mâcon par Albigny, les avant-gardes autrichiennes du général prince de Hesse-Humbourg qui allaient menacer sur leur flanc les divisions françaises de Pannetier et d'Estève

établies sur les hauteurs au nord de Limonest et amener leur retraite sur Dardilly, Grande-Blanche et la Duchère.

En juin 1939 les unités motorisées allemandes suivirent le même chemin.

Non loin de là, sur l'autre rive, Parcieux, où Louise Labbé, la Belle Cordière, connut la paix des champs, Sathonay dont le château abrite l'œuvre des Petites Filles du Soldat, fondée par l'Abbé Faivre, ami de l'Abbé Villion ; Trévoux, ancienne capitale de la petite principauté de Dombes où vit encore le souvenir du duc du Maine et de Mlle de Montpensier.

Près de la tour carrée de l'église du vieux Collonges, au sud du vieux village de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, voici le logis de Montgelas où Pauline Jaricot (1), jeune fille heureuse, abrita ses premiers rêves d'apostolat.

A l'ouest de Couzon, s'ouvrent au flanc de la colline, dominée par des pâturages et des taillis, les carrières célèbres dont les pierres

(1) Marie Pauline Jaricot (1799-1862), lyonnaise, créatrice de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Sa vie a été écrite par Mme Sainte Marie Perrin, Mme Colette Yver, Mme Yvonne Pirat, le R.P. Lathoud, Mgr Lavarenne, M. Michel Darbon. Ses restes déposés au cimetière de Loyasse sont maintenant inhumés dans la chapelle de la Vierge à Saint-Nizier où Pauline Jaricot fut baptisée. L'église Saint-Polycarpe garde le cœur de la créatrice d'œuvres qui sera un jour sur les autels.

bâtirent les villages de la région et maintes maisons lyonnaises. Elles furent chantées par Pierre Dupont.

*Il me souvient qu'aux jours de mon enfance
Quand mes regards embrassaient l'horizon
J'avais pour borne une montagne immense
D'où s'arrachaient les pierres de Couzon
Le bruit des pics sonnant dans les carrières
Un ouvrier me dit d'un air vainqueur :
Enfant, Lyon est sorti de ces pierres,
J'entends les pics résonner dans mon cœur.*

*Race inflexible et dure
Dont le cœur guide la main
Arrache aux flancs de la nature
La pierre, le granit qui dure
Pour abriter le genre humain.*

Les eaux calmes de la Saône défilent entre le plateau de Bresse et les collines du Mont-d'Or. Avant d'entrer dans les faubourgs lyonnais, elles passeront devant de vieux logis et des maisons de campagne et au pied de ces rochers de l'Île-Barbe où s'éleva jadis la célèbre abbaye, suzeraine de maints villages, renommée déjà au temps de l'évêque Leidrade, ami de l'empereur Charlemagne.

*
**

Dès les débuts de l'œuvre, les fondateurs s'adressèrent au Père Rey pour obtenir de lui un prêtre de sa congrégation, capable d'organiser et de diriger le nouvel établissement.

Le premier directeur, Blanc Saint-Hilaire, écrivait au Père, le 24 novembre 1863 : « La grandeur de l'œuvre que vous avez fondée, et

dont le succès même absorbe vos soins, vous a empêché de donner suite à la pensée que vous avez eue, ainsi que je l'ai appris il y a peu de temps, de vous occuper aussi des condamnés libérés. Je viens donc, Monsieur le Supérieur, avec confiance en votre adhésion, vous prier de coopérer puissamment au succès du Refuge de Saint-Léonard pour les libérés adultes repentants, en nous accordant Monsieur l'abbé Villion pour le diriger. Vous avez formé cet excellent prêtre, et l'expérience qu'il a acquise auprès de vous, assurerait le bon résultat d'une fondation que vous désirez et qui deviendrait ainsi, à double titre, votre œuvre. Nous savons que Monsieur l'abbé Villion accepterait cette tâche, si vous voulez bien nous le céder pour diriger le Refuge de Couzon. Nous attachons le succès de cette œuvre à la bonne direction qu'elle aura dès le principe. Sous la main d'un directeur formé par vous, ce succès serait assuré. »

Le Père Rey ayant répondu qu'il destinait l'Abbé Villion à la fondation d'un établissement aux portes de Saint-Etienne, et ayant exposé son grand projet de Refuge pour les forçats français libérés, on lui écrit de nouveau le 22 décembre de la même année :

« En vous priant de nous céder Monsieur l'abbé Villion, seulement jusqu'au moment où il deviendra nécessaire pour l'établisse-



Couzon il y a cent ans (d'après une aquarelle de l'époque)

ment de Saint-Etienne, nous pensons avoir levé l'objection, et nous espérons vous trouver tout disposé à assurer le succès du Refuge de Saint-Léonard, en lui imprimant l'impulsion, sous votre inspiration permanente et sous la direction habituelle d'un homme intelligent, formé par vous aux œuvres de ce genre et au dévouement qu'elles demandent. il sera bien plus facile ensuite de maintenir ce qui a été sagement et solidement établi. Nous vous demandons aussi deux ou trois frères de Saint-Joseph pour aider le futur directeur.

« Nous serions heureux de voir fonder une œuvre spéciale pour les forçats libérés et pour les grands criminels, à l'expiration de leur peine ; mais tel n'est pas notre but ; nous devons nous borner à offrir un asile et un acheminement à la réhabilitation aux hommes moins coupables, qu'il faut, à tout prix, éviter de laisser en contact avec des hommes pervers, qui, au sortir de prison, les recherchent pour les entraîner au vice. »

L'Abbé Rey ne renonçait pas à son grand projet d'établissement d'un refuge pour les forçats libérés. Il fallut un troisième et éloquent appel pour le décider à laisser partir le Père Villion.

« 4 janvier 1864. — Je suis importun, mais Notre Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas dit :

Petite et dabitur vobis ; pulsate et aperietur vobis ? J'insiste donc, comme l'ami de l'Évangile à l'insistance et à l'importunité duquel est promise l'assurance d'obtenir l'effet de sa prière. Je vous demande aussi comme le Bon Pasteur pour des brebis qui ne sont pas encore de sa bergerie, mais qu'il faut y amener et qui écouteront sa voix. Je le sais, je vous demande bien plus que trois pains, je vous demande un de vos apôtres, pour qu'il vienne distribuer des milliers de pains de la parole divine à de pauvres malheureux abandonnés, réprouvés, et qui périssent chaque jour, parce qu'ils sont entraînés au mal par la faim.

« Je le sais encore, vous me l'avez dit, nous différons sur les moyens actuels d'exécution ; mais nous avons cherché un berceau sous l'œil et la main des Lyonnais, dont la charité a besoin de voir et de toucher du doigt les résultats de l'entreprise ; puis, nous ne voulons agir d'abord que sur les hommes qui demandent les moyens de persévérer dans leur conversion, après des fautes comparative-ment légères qui les ont amenés sous la verge de fer de la justice des hommes, qu'il faut arracher au contact d'hommes plus pervers.

« Votre magnifique projet d'un asile pour les forçats libérés s'exécuterait-il, que la maison de Saint-Léonard serait encore indis-

pensable pour la catégorie des condamnés que nous voulons protéger. Voyez donc enfin, très vénéré Monsieur, une annexe de votre œuvre de Saint-Joseph dans celle qui porterait comme dénomination locale, le titre de maison de Saint-Léonard. Pour cela veuillez nous accorder, ne fut-ce que pour un temps limité, Monsieur l'abbé Villion et trois ou quatre frères pour commencer l'œuvre.

« Voulez-vous mettre des conditions à cette faveur ? Faites-nous les connaître ; toute difficulté disparaîtra sans doute. Nous vous faisons notre demande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne nous refusez pas, car nous tenons à commencer notre œuvre sous votre impulsion et avec l'esprit qui anime vos propres établissements.

« Je voudrais, Monsieur et vénéré Directeur, savoir trouver des expressions propres à vous toucher, à vous décider à céder à nos instances ; mais vous demander au nom de la charité et au nom de N.S.J.C. n'est-ce pas ce qu'il y a de plus puissant auprès de vous ? »

L'Abbé Rey s'inclina, le Père Villion partit « à titre provisoire » pour Saint-Léonard. Il emmenait avec lui quelques-unes des petites sœurs de Saint-Joseph de Citeaux qui allaient être chargées de la cuisine, de la lingerie, de

la ferme, fonctions qu'elles occupèrent pendant près de soixante-dix ans (1).

Le 6 juin 1864, l'asile de Saint-Léonard, premier refuge établi en France pour les libérés adultes, était ouvert, et on inscrivit les lignes suivantes en tête du règlement de la maison :

« Sous l'inspiration de la charité et le patronage de Saint Léonard, abbé, un refuge est ouvert aux détenus repentants, à l'expiration de leur peine. Moraliser ces hommes plus malheureux encore que coupables, dissiper leur profonde ignorance religieuse qui les empêche de discerner sûrement le bien du mal, les faire travailler assidûment, tels sont les moyens simplement indiqués, à l'aide desquels, sous la protection divine, cette œuvre de bienfaisance veut arriver à ramener au rang des bons citoyens ces parias de la société. »

Le 6 juin 1864 eurent lieu l'inauguration et la bénédiction de la maison par Mgr de Char-

(1) Ce fut le père Villion qui, en 1898, après la dissolution de Citeaux installa à Saint-Joseph-de-Montgay, dans l'Ain, au-dessus de Fontaines-sur-Saône, à deux kilomètres de Saint-Léonard, la maison mère des petites sœurs de Saint-Joseph. Elles retrouvaient ainsi leur diocèse d'origine où le Père Rey, cinquante ans auparavant, avait fondé leur ordre.

Aux religieuses de Citeaux succédèrent à l'asile Saint-Léonard les sœurs franciscaines du Sacré-Cœur, puis les sœurs de la Providence de Peltre, près Metz.

bonnel, évêque de Toronto, ancien missionnaire au Canada, remplissant les fonctions d'auxiliaire auprès du Cardinal de Bonald.

Toutes les œuvres du Père Rey étant sous la protection de Saint Joseph et l'Abbé Villion ayant envers celui-ci une grande dévotion, la date du 1^{er} mars fut choisie pour la prise de possession de Saint Léonard. On a conté que la maison était dans un dénuement tel que pour recevoir les quelques amis venus pour assister à l'installation, il fallut dresser la table en utilisant de vieilles planches.

En mars 1866, la musique des Guides de la Garde impériale vint à Lyon donner deux concerts en faveur des œuvres dirigées par les Abbés Villion et Faivre. La recette atteignit 23.000 francs et les frais 5.000. On remit 12.000 francs à Saint-Léonard et 6.000 aux Petites Filles des Soldats. La famille du colonel baron Verly commandant le régiment des Guides de la Garde habitait alors Couzon (1).

(1) Le cimetière de Couzon garde le tombeau de la famille Verly. Là repose notamment le baron Jacques Albert Verly, colonel des Cent-Gardes de S.M. Napoléon III, 1815-1883. Il avait épousé une fille de Barthélemy Goiran, 1790-1863, qui fut maire de Couzon, maire du 1^{er} arrondissement de Lyon et président du Dispensaire général. Son fils, le baron Albert Verly, 1858-1940, inhumé lui aussi à Couzon fut le camarade d'enfance du prince impérial, des généraux Lespinasse et Conneaux, du comte Fleury.

Belle étude que celle qui retracerait les relations d'amitié qui unissaient l'Abbé Villion à l'Abbé Faivre. Ces deux âmes généreuses, dévorées par le désir de servir, étaient faites pour se comprendre. Quand les deux prêtres se rencontraient dans les vieux bâtiments de Saint-Léonard ou dans l'ancien château de Sathonay, ils devaient se confier leurs enthousiasmes, leurs difficultés.

L'Abbé Villion vivait à l'asile de Couzon, au début de son apostolat, des dons de la charité publique aux malchanceux abrités sous son toit. Il devait faire aussi bonne chère que l'Abbé Faivre qui, dans sa baraque de Sathonay, faisait chaque lundi, de ses mains d'ancien dragon, sa cuisine pour toute la semaine.

Peut-être étaient-ils ensemble le jour où l'Abbé Faivre allant de la Martinière à Villeurbanne et n'ayant pas en poche les deux liards nécessaires pour payer le droit de péage sur le pont Lafayette dut aller passer par le pont de la Guillotière, seul pont gratuit sur le Rhône.

Mais tous deux étaient enflammés par la pensée qu'ils avaient contribué à sauver des hommes — leurs frères — de la misère morale, de la mésestime de soi pour les rendre à l'amour de la vie, du travail et du devoir.

Le Père Antoine Chevrier, créateur du Prado de Lyon, avait à diverses reprises, à l'occasion d'absences ou de maladies, remplacé l'Abbé Boulachon, aumônier des prisons. Il avait appris à connaître l'œuvre de Saint Léonard. A diverses reprises on le vit à l'asile apportant ses encouragements au Père Villion et réconfortant les patronnés par ses bonnes paroles. En janvier 1873 il vint même passer plusieurs jours à Saint Léonard où le Père Villion était tombé malade.

Le 2 juin, mardi de Pentecôte, le patronage effectua son pèlerinage à Ars, le Père Chevrier vint passer la nuit au Patronage afin de faire route avec ses chers libérés et de les accompagner près du saint curé.

Lorsque approchèrent les derniers instants du fondateur du Prado, le Père Villion alla vivre auprès de lui l'après-midi du 2 octobre 1879. Ceux qui furent témoins de cette suprême entrevue ont noté que le Père Chevrier reconnaissant son ami dit à mi-voix en soupirant : « Ah ! le bon Larron ».

Et les mains des deux prêtres s'unirent pour tracer sur le front de celui qui allait mourir le signe de la croix.

*
**

En 1869, la société de Saint-Joseph de Ci-teaux, qui depuis la fondation de l'œuvre fournissait des religieux à l'asile, se vit dans

la nécessité de les rappeler. La direction les remplaça par des réfugiés. Elle porta sur les résultats de cette audacieuse initiative le jugement suivant :

« Voilà donc une maison de repris de justice appelée à se gouverner elle-même sous l'unique surveillance de deux prêtres ; or, depuis cinq mois que fonctionne cette singulière république, l'ordre et la discipline n'ont rien laissé à désirer : les réfugiés s'efforcent de justifier la confiance qu'on leur a accordée ; ils parviendront peut-être à prouver aux plus incrédules que la société a tort quand elle les considère avec défiance et mépris. »

L'une des premières délibérations du Conseil d'administration est celle du 9 novembre 1866, à la mairie du 2^e arrondissement sur convocation de M. de Prandières, maire de cet arrondissement.

Etaient présents :

M. Boiron, architecte de Lyon ; M. Boisard, directeur des prisons du département du Rhône ; M. Boissonnet, notaire à Lyon ; M. Brunet-Lecomte, chevalier de la Légion d'honneur, négociant à Lyon ; M. de Prandières, chevalier de la Légion d'honneur, maire du 2^e arrondissement ; M. Desgeorges, négociant à Lyon ; M. Guérin, banquier à Lyon ; M. Jacquet, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des Ponts-et-Chaus-

sées ; M. Maurel, négociant à Lyon, membre de la commission des prisons ; M. Meaudre, négociant à Lyon ; M. Meyssonier, officier de la Légion d'honneur, colonel en retraite ; M. Ponson, chevalier de la Légion d'honneur, négociant à Lyon ; M. Ravier du Magny, magistrat à Lyon ; M. Vignet, notaire honoraire à Fontaines-sur-Saône ; M. l'Abbé Villion, directeur du Refuge de Saint-Léonard.

Le bureau fut ainsi constitué :

Président honoraire, M. l'Abbé Hugon, ancien aumônier de la Roquette, chapelain du chapitre impérial de Saint-Denis (1), M. de Prandières, président ; M. Ponson, vice-président ; M. Desgeorges, trésorier ; M. Michel Boissonnet, secrétaire.

Après le rapport du directeur, le Conseil d'administration lui exprime sa satisfaction pour la marche régulière énergique et cependant toute paternelle qu'il a tracée à ses pensionnaires, dans le principe indisciplinés et le félicite du zèle et du dévouement qu'il apporte dans ses pénibles fonctions.

(1) L'abbé Hugon avait prononcé en février dans l'église de Saint-Nizier, un sermon de charité faisant connaître l'existence du refuge et exposant « tous les bienfaits qu'il était appelé à rendre à l'ordre et à la morale publique ».

Deux ans après la fondation de l'Asile Saint-Léonard, un écrivain parisien, Timothée Trimm, publiait dans le *Petit Journal* une étude qui est la première de celles qui furent consacrée à Saint-Léonard.

« Voilà donc une maison sans geôlier, sans gendarmes, sans prison, sans grilles, sans verrous.

« Elle contient les êtres les plus dangereux de la société. Ils ont la force brutale, le cynisme, l'endurcissement du cœur, l'esprit de révolte contre la loi sociale.

« Voici ce dompteur isolé, sans gardes, sans armes, il parle et ils travaillent, se régénèrent.

« Ce dompteur est un simple prêtre confiant au milieu d'eux.

« Il n'a aucune mission de l'Etat.

« Il n'a aucune subvention du gouvernement.

« Il se nomme l'Abbé Villion.

« Il a dit à tous les criminels libérés, terreur des uns, mépris des autres, cette simple phrase de l'Evangile : « Je suis venu pour les méchants et non pour les bons. »

« Et il a établi l'œuvre de Saint Léonard à Couzon, près Lyon. »

L'écrivain résume les conditions de fonctionnement de l'œuvre qui, à côté de la Justice, a placé la Miséricorde. Il constate que

soixante-deux hommes, sortis de prison et pour la plupart récidivistes, ont vécu pendant deux ans sans délits ni querelles, donnant des exemples de bonne conduite et de zèle pour le travail.

« Applaudissons les hardis innovateurs, quels qu'ils soient, quand ils descendent dans l'arène, sans autres défenses contre les agresseurs que leur charité.

« Ils viennent puissamment en aide aux efforts de l'Etat pour moraliser la partie la plus rebelle de la société.

« Ils réussissent déjà à régénérer ces hommes qui ne rencontraient que dégoût et mépris en leur faisant croire en Dieu et en leur avenir. »

En 1874 prit naissance un projet de fusion de l'œuvre de Saint-Léonard avec l'œuvre de Saint Joseph de Citeaux. Il se heurta à l'opposition de l'archevêque de Lyon et échoua.

Les liens entre Citeaux et Saint Léonard demeurèrent pourtant toujours étroits.

« Cette fondation, écrivait au Supérieur de Citeaux, le 9 décembre 1880, Monsieur de Prandière, président de l'œuvre de Saint Léonard, n'est qu'un complément et une annexe de la grande œuvre de Citeaux ; M. l'Abbé Rey en a eu la première pensée et M. l'Abbé Donat l'a toujours soutenue. De là le projet

de fusion des deux œuvres qui depuis 1875 a été poursuivi de part et d'autre avec un bon vouloir que je n'ai jamais considéré comme irréalisable. »

En 1890, l'autorisation de conserver la petite chapelle qui existe dans l'asile de Couzon est subordonnée par la préfecture à l'engagement de ne pas en permettre l'accès au public.

L'année suivante a lieu l'acquisition d'une propriété Girodon, voisine de l'Asile.

En 1898 on s'aperçoit que l'Abbé Villion a à sa charge son frère Léon Villion, âgé de 71 ans et la femme de celui-ci âgée de 66 ans. A cette époque le saint prêtre touche un traitement annuel de 1.000 francs dont il rétrocède une bonne part à l'œuvre.

Comme celle de toutes les œuvres charitables, l'histoire de Saint-Léonard est une succession de luttes contre les difficultés matérielles et financières. Les débats annuels du conseil d'administration redisent chaque année les mêmes complications pour réaliser l'équilibre budgétaire, pour assurer l'exploitation du domaine et des ateliers.

Le domaine du Sauget, commune de Bagnes, canton de Morestel, provenait d'un legs de Mme Garnier-Aynard (1). Il comportait

82 hectares qui furent confiés à la direction de l'Abbé Bonhomme. On y détacha quelques-uns des patronnés de Saint-Léonard, ainsi que des sœurs de l'ordre de Citeaux. L'exploitation fut difficile. Il fallut construire des bâtiments nouveaux, une chapelle fut aménagée et dédiée à saint Dysmas le bon larron. De mauvaises saisons ravagèrent les vignes. Les installations industrielles qui avaient été faites périclitèrent.

L'histoire du domaine n'est qu'une longue suite de déboires. En 1888, l'Abbé Bonhomme donna sa démission. Le Sauget, qui avait causé de graves soucis à l'œuvre de Saint-Léonard fut vendu en 1899.

(1) Testament du 25 février 1871 et codicille du 15 octobre.

De Victor HUGO
à
l'Abbé VILLION

En 1862, deux ans avant la création de Saint-Léonard, Victor Hugo publiait les *Misérables*. Les premiers chapitres évoquent la physionomie de Mgr Charles-François Bienvenu Myriel, bon et charitable, pitoyable aux pauvres gens, paternel pour les montagnards de son diocèse, qui faisait durer longtemps ses soutanes et dont le logis était modeste.

Une nuit, un galérien que son passeport avait fait chasser de toutes les auberges, vint frapper à la porte de l'évêque. Il conta sa vie, dix-neuf ans de bagne, cinq ans de galère pour vol d'un pain, avec effraction, quatorze ans pour avoir tenté quatre fois de s'évader. L'évêque Myriel le fait asseoir à sa table, au coin du feu, le reconforte physiquement et moralement, offre un lit à cet homme qui depuis dix-neuf ans, n'a couché que sur des planches.

L'homme, Jean Valjean, se réveille au milieu de la nuit, dévalise l'évêque des chandeliers et des couverts d'argent que celui-ci avait sortis en son honneur. Il s'enfuit, mais sur la route les gendarmes l'arrêtent et le ramènent. Le bon évêque Myriel abandonne au forçat son butin et le fait relâcher,

En face de la bonté du prélat, une clarté illumine les ténèbres qui régnaient dans l'âme du forçat. Et il faut relire dans Hugo l'évolution de ce drame.

« Alors son cœur creva et il se mit à pleurer. C'était la première fois qu'il pleurait depuis dix-neuf ans.

« Quand Jean Valjean était sorti de chez l'évêque, il était hors de tout ce qui avait été sa pensée jusque-là. Il ne pouvait se rendre compte de ce qui se passait en lui. Il se roidissait contre l'action angélique et contre les douces paroles du vieillard. « Vous m'avez promis de devenir un honnête homme. Je vous achète votre âme. Je la retire à l'esprit de perversité et je la donne au bon Dieu. » Cela lui revenait sans cesse. Il opposait à cette indulgence céleste l'orgueil, qui est en nous comme la forteresse du mal. Il sentait indistinctement que le pardon de ce prêtre était le plus grand assaut et la plus formidable attaque dont il eût encore été ébranlé ; que son endurcissement serait définitif s'il résistait à cette clémence ; que, s'il cédait, il faudrait renoncer à cette haine dont les actions des autres hommes avaient rempli son âme pendant tant d'années, et que la lutte, une lutte colossale et définitive, était engagée entre sa méchanceté à lui et la bonté de cet homme.

« En présence de toutes ces lueurs, il allait comme un homme ivre. Pendant qu'il marchait ainsi, les yeux hagards, avait-il une perception distincte de ce qui pourrait résulter pour lui de son aventure ? Entendait-il tous ces bourdonnements mystérieux qui avertissent ou importunent l'esprit à de certains moments de la vie ? Une voix lui disait-elle à l'oreille qu'il venait de traverser l'heure solennelle de sa destinée, qu'il n'y avait plus de milieu pour lui, que si désormais il n'était pas le meilleur des hommes, il en serait le pire, qu'il fallait pour ainsi dire que maintenant il montât plus haut que l'évêque ou retombât plus bas que le galérien, que s'il voulait devenir bon il fallait qu'il devînt ange, que s'il voulait rester méchant il fallait qu'il devînt monstre.

« Au sortir de cette chose difforme et noire qu'on appelle le bagne, l'évêque lui avait fait mal à l'âme comme une clarté trop vive lui eût fait mal aux yeux en sortant des ténèbres. La vie future, la vie possible qui s'offrait désormais à lui toute pure et toute rayonnante le remplissait de frémissements et d'anxiété. Il ne savait vraiment plus où il en était. Comme une chouette qui verrait brusquement se lever le soleil, le forçat avait été ébloui et comme aveuglé par la vertu.

« Ce qui était certain, ce dont il ne se doutait pas, c'est qu'il n'était déjà plus le même homme, c'est que tout était changé en lui, c'est qu'il n'était plus en son pouvoir de faire que l'évêque ne lui eût pas parlé et ne l'eût pas touché.

« Jean Valjean pleura longtemps. Il pleura à chaudes larmes, il pleura à sanglots, avec plus de faiblesse qu'une femme, avec plus d'effroi qu'un enfant. »

*
**

C'est à des centaines d'autres Jean Valjean que les Abbés Rey et Pierre Villion songeaient en fondant leur œuvre de rédemption. Hugo n'avait fait que mettre en lumière le problème sans étudier sa solution. Les deux prêtres s'attachaient à celle-ci. L'un fut retenu par son apostolat auprès des enfants abandonnés, mais l'autre allait être le réalisateur de remèdes longuement médités, appliqués avec persévérance, énergie et bonté. Une vertu s'alimentant aux sources de la foi chrétienne allait poursuivre trente-sept ans durant la lourde tâche entreprise avant de transmettre le flambeau à ses successeurs (1).

(1) Dans son remarquable ouvrage sur *l'Ecole Mystique de Lyon*, mon érudit et regretté ami Joseph Buche longtemps secrétaire général de l'Académie de Lyon, consacrant plusieurs chapitres au philosophe lyonnais Pierre Simon Ballanche (1776-1847) a étudié l'influence

La souriante bonté de l'évêque Myriel illumina et transfigura l'âme de Jean Valjean. Ainsi l'ardent apostolat de l'Abbé Pierre Villion allait être pour les libérés recueillis à Saint-Léonard l'agent de leur régénération. Leur âme allait se reforger au feu de sa charité, de cette charité dont saint Paul a prononcé l'inoubliable éloge :

« La charité est patiente, elle est bonne ; la charité n'est pas envieuse, elle ne se vante pas, elle ne s'enorgueillit pas, elle ne fait rien

d'une des œuvres de celui-ci *l'Homme sans nom* sur les pages de Victor Hugo consacrées à Mgr Myriel et à l'aventure de Jean Valjean.

A propos d'un autre ouvrage de Ballanche, la *Ville des Expiations*, M. Joseph Buche écrit :

« Le législateur est venu et l'angoissant problème du mal persiste dans nos sociétés. Nous avons dans les âges de la civilisation » sont « en arrière de cet âge lui-même ». Ballanche constate que « jusqu'à présent on a trouvé plus simple de les tuer ou de les mettre aux fers ».

« Si Ballanche a raison dans ses *Prolegomènes* et dans *Orphée*, il faut rétablir pour ces attardés, mais avec le christianisme en plus et en utilisant toutes les ressources de la science moderne, les épreuves qui ont civilisé les autres tout en échouant pour eux. Tel est l'objet de la *Ville Sainte des Expiations*.

« Cette œuvre n'a été publiée qu'en partie, du vivant de l'auteur dans la Revue de Paris et la France littéraire. Le reste, conservé à la Bibliothèque de Lyon dans les cartons de Ballanche a été édité en 1907 chez Falque à Paris par les soins des Entretiens idéalistes ».

Et Joseph Buche conclut en estimant que ce rêve généreux semble avoir inspiré le fondateur de l'Asile St-Léonard.

qui ne soit honnête, elle ne cherche pas son propre intérêt, elle ne s'irrite pas, elle ne garde pas rancune du mal, elle ne se réjouit pas de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité, elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout. La charité ne doit pas avoir de fin. »

Je songe à vous en écrivant ces lignes, saints et dévoués prêtres qui étiez les amis du Chanoine Villion et que je cite au hasard de la mémoire : Abbé Cœur qui prodiguez votre dévouement aux hospitalisés de Saint-Genest-Lerpt, comme l'Abbé Bancillon dé pensait le sien chez les patronnés de Brignais ; Abbé Matricon, aumônier de l'hôpital des Colinettes, qui disiez des messes tardives à Saint-Polycarpe et vendiez au profit de vos pauvres la soutane neuve que des âmes charitables vous offraient. C'étaient aussi des amis pour vous que l'Abbé Giraudier et le Chanoine Clot, directeurs à Lyon de l'œuvre militaire autrefois fondée par l'Abbé Faivre, ex-dragon, professeur de morale à la Martinière, dont j'ai conté l'histoire. Et aussi l'Abbé Flandrin, le « Père Flandrin », aumônier des soldats, aumônier des prisons, aumônier des Filles repenties.

Et vous, saint Abbé Rambaud (1822-1902), apôtre des enfants pauvres, créateur d'écoles, fondateur de domiciles pour les vieux ména-

ges d'ouvriers. Vous aviez été aumônier à l'armée de Metz et, après la capitulation, vous aviez accompagné nos soldats prisonniers aux limites de la Prusse et de la Russie, sous le dur climat de Kœnigsberg.

Et vous, autre ami du P. Villion et de Saint-Léonard, saint Abbé Antoine Chevrier (1826-1879), trente ans prêtre dans la Guillotière misérable d'alors, vous qui demandiez l'aumône à genoux, à la porte de la Charité, pour les jeunes vagabonds du Prado, sauvés par vous de la misère et de l'inconduite.

L'Abbé Villion fut des leurs. Une commune charité les inspira. Au milieu de vous leurs œuvres survivent et convient les jeunes générations à de nouveaux dévouements. (1)

(1) M. Martial de Prandières, demeura président de l'œuvre de 1866 à 1905. Il fut remplacé par M. Henri Saint-Olive qui céda son poste en 1910 à M. Antoine Vignon. En 1919, M. Ernest Rigot, fils de M. Eugène Rigot, vice-président de 1899 à 1914, fut appelé à la présidence du Conseil d'administration.

M. Boiron, architecte, membre du Conseil de 1866 à 1910, eut pour successeur M. Chevallet, architecte, lui-même remplacé en 1936 par son fils, M. Francisque Chevallet.

M. l'abbé Roussel, sous-directeur de l'asile au temps du père Villion, directeur en 1902, chanoine d'honneur de la Primatiale, prit sa retraite en 1927. Il mourut en 1930.

M. l'abbé Damon, sous-directeur en 1923, directeur en 1927, exerce depuis cette époque les délicates fonctions de directeur.

Les abbés Bonhomme, Beillard, Borday, Chassignol, Marteau collaborèrent avec les directeurs et sous-directeurs de St-Léonard.

Sept mois de Guerre

1870. — Les derniers jours du régime impérial sont venus. L'avertissement donné par Sadowa n'a pas été compris. L'Empire, affaibli par l'aventure mexicaine, va se trouver surpris par l'agression prussienne méthodiquement préparée. Les premiers combats nous montrent la supériorité des forces ennemies. Après Wissembourg, Freschwiller, Wœrth, Reichshoffen, c'est la capitulation de Sedan, l'empereur rendant son épée, une armée captive. L'autre ira s'enfermer dans Metz avant d'être à son tour prisonnière de guerre. L'armée prussienne va s'avancer à marches forcées sur la capitale. La défense nationale improvise ses armées. A Lyon, la République avait été proclamée le 4 septembre à la nouvelle du désastre de Sedan. Un comité de Salut Public s'était constitué. Le drapeau rouge fut arboré sur le beffroi de l'Hôtel de Ville.

Dès le 15 août, les régiments de la Garde mobile du Rhône, formés au camp de Sathonay, avaient, après quelques jours d'instruction, pris le chemin de Belfort dont ils devaient renforcer la garnison sous les ordres du Colonel Denfert-Rochereau, des capitaines Thiers, La Laurencie, Lang.

Les légions de la Garde nationale se constituèrent ensuite, la 1^{re} légion (Colonel Celler) quitta Lyon le 4 novembre après avoir défilé place Bellecour devant le préfet Challe-mel-Lacour, le général Bressoles, le maire Henon et le Conseil municipal. La 2^e légion (Colonel Ferrer) partit huit jours après. Les deux légions participèrent aux combats de Châteauneuf et de Nuits (18 décembre) où le Colonel Celler fut tué. Ce fut ensuite la campagne de l'Est, avec les combats de Villersexel et Héricourt, l'infructueuse tentative de déblocage de Belfort, puis la douloureuse retraite à travers le Jura et l'internement en Suisse.

Il y avait en juillet 1870 cinquante-six réfugiés à l'asile Saint-Léonard. Certains avaient subi cinq à six ans de réclusion, d'autres dix ou seize ans de travaux forcés. Il en est qui comptaient dix, vingt et jusqu'à trente condamnations.

L'Abbé Villion les rassemble, leur parle du danger qui menace la patrie, du devoir de ses fils de courir à sa défense, de la possibilité de racheter sur les champs de bataille les erreurs ou les fautes d'une vie. Quarante-cinq des pensionnaires de Saint-Léonard s'engagèrent dans les compagnies de marche et les groupes de volontaires.

L'Abbé Villion, fils d'un ancien combattant du premier empire, ne pouvait demeurer inactif en présence des malheurs qui s'abattaient sur le pays.

Il s'engagea comme aumônier militaire à la première ambulance lyonnaise dirigée par le chirurgien Ollier (1).

Un confrère de l'Abbé Villion s'était engagé à ses côtés, faute d'avoir pu partir avec les mobiles ou les légionnaires. C'était son ami, l'Abbé Faivre, ancien vicaire d'Ainay, aumônier du camp de Sathonay de l'armée de Lyon, professeur de morale à l'école de la Martinière, créateur de l'Œuvre des Petites Filles des Soldats.

Le chansonnier Gustave Nadaud était infirmier dans cette ambulance lyonnaise, il a laissé parmi ses souvenirs publiés en 1871 de pittoresques notes (2).

(1) Eugène Vincent, chirurgien en chef de l'Hospice de la Charité, dans son « Eloge et biographie du professeur Léopold Ollier » présenté à la Société Nationale de Médecine de Lyon, le 17 février 1902, écrit : « Sa flamme patriotique entraîna nombre d'autres chirurgiens ou médecins de notre ville : Gayet, Laroyenne, Dron, Fochier, Tripiet, Molière, Lépine, Lortet, Levrat, Colrat, Blanchi, Rebatel, Marey, Chauveau, etc... »

(2) Gustave Nadaud : « Mes notes d'infirmier », Henri Plon, 1871.

« Nous avions avec nous deux prêtres catholiques et un protestant. Nos deux abbés étaient indépendants. Ils acceptaient la discipline ecclésiastique dans toute sa rigueur, mais hors de l'église ils ne connaissaient pas de loi et ils étaient loin de donner l'exemple de la régularité aux repas et de l'exactitude à l'appel.

« Le billet de logement n'existait pas pour eux. Les heures de départ et d'arrivée les laissaient indifférents. Ils cheminaient à leur façon, manquant régulièrement le chemin de fer, se rattrapant aux branches, c'est-à-dire aux diligences, charrettes ou cacolets ; ils se perdaient deux fois par semaine et finissaient par se retrouver. Nous les appelions les deux brûlots de l'ambulance. Après leur avoir dit leurs vérités, il ne reste plus qu'à les nommer, l'Abbé Faivre et l'Abbé Villion. »

Ils étaient tous deux maigres, actifs, audacieux, « deux chefs d'aventure égarés sous la soutane ».

L'ambulance lyonnaise part de Lyon le 10 octobre et se dirige vers les Vosges. L'Abbé Villion la quitte un instant pour aller retrouver ses amis lyonnais dans Belfort dont l'investissement n'est pas encore complet. Puis il rejoint l'ambulance dans le Doubs, où vont se livrer les combats de Cussey, Etuz, Auxon.

L'aumônier militaire pouvait alors se consacrer à son œuvre charitable.

Le récit de Gustave Nadaud nous montre l'Abbé Villion avec son grand crucifix « conduisant vers le champ de bataille les voitures et les voituriers qu'il avait entraînés par persuasion ou à prix d'argent, se penchant sur les malheureux qui allaient mourir pour leur donner les sacrements, versant l'eau aux altérés et les paroles de consolation aux oreilles attentives. »

Puis il ramenait les blessés transportables et rentrait le cœur plein de joie quand il avait pu soulager quelques douleurs du corps ou de l'âme.

Un autre récit d'un témoin nous montre l'aumônier « infatigable distributeur de consolation morale et d'assistance matérielle également habile à expédier une confession à cheval et à appliquer à son pénitent après le combat un pansement provisoire, ne croyant pas compromettre son caractère sacerdotal en faisant la soupe pour les blessés des mêmes mains qui venaient de pratiquer sur les mourants l'onction suprême. »

« Il ramassait les blessés sous les balles, leur administrait à tour de rôle les consolations religieuses et celles de sa gourde de rhum, gourmandait les ivrognes et sauvait les armes des débandés. »

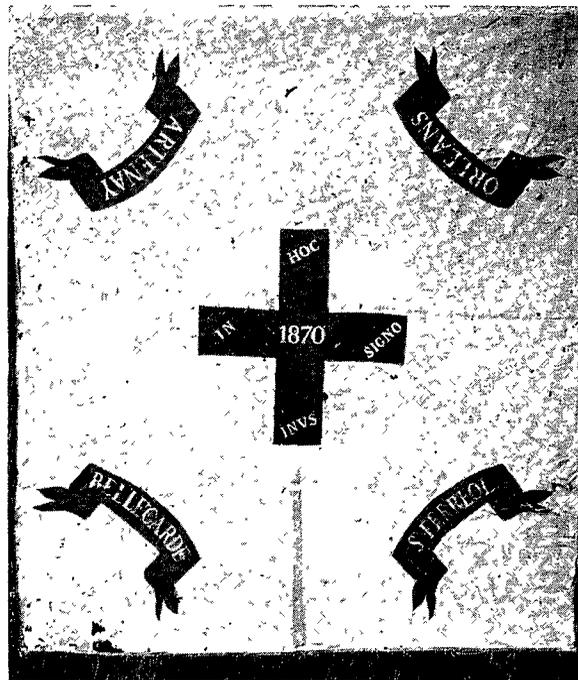
Il connut la tristesse des convois de blessés chargés sur des charrettes, des fermes et des églises abritant les moribonds étendus sur la paille ou sur le sol, les dernières confidences et les suprêmes adieux des soldats.

L'ambulance Ollier ayant épuisé ses provisions revint à Lyon pour se ravitailler et repartit au front. Le Comité des Dames Lyonnaises installé au Palais Saint-Pierre confia à l'Abbé Villion des vêtements chauds pour les Mobiles, des parents le chargèrent de lettres et de fonds.

La nouvelle ambulance lyonnaise cherchant à rallier Belfort où l'armée manquait de chirurgiens et de médicaments gagna Besançon, Neufchâtel, Bâle, Porrentruy et arriva à Boncourt, sur la frontière suisse, à 25 kilomètres de Belfort dont elle pouvait entendre les pièces du fort de la Justice. Elle entra en liaison soit avec les officiers suisses, soit avec le major-général Von Treskow, commandant le corps assiégeant Belfort.

Par autorisation de celui-ci, les Docteurs Bron, Chabalié, Vinay, Amandru, Tisant, Berjon, Girard, Bertaud et l'Abbé Villion furent autorisés à se rendre à la Chapelle-sous-Rougemont.

Mais ce fut en vain qu'ils sollicitèrent l'autorisation d'entrer dans Belfort. Quelques éléments de la formation obtinrent un sauf-



Le Fanion de la 1^{re} ambulance lyonnaise
(1870-1871)

conduit pour aller jusqu'à Mulhouse. Il fallut renoncer après une entrevue avec le comte de Schlieffen à l'espoir de rejoindre les mobiles et les artilleurs de Denfert (1).

Mais l'Abbé Villion ne pouvait se résigner à cette expectative. A tout prix il voulait arriver dans Belfort pour exécuter la mission dont il avait été chargé, remettre les 200 lettres et 3.645 francs confiés à son zèle par des parents de mobiles. Aux avant-postes, il entre en contact avec des détachements allemands, apporte à des malades le secours de son ministère, cherche à pénétrer plus avant vers Belfort où tonne chaque jour le canon des artilleurs de La Laurentie. A diverses reprises ses tentatives échouent. Elles éveillent cependant la méfiance, et, le 1^{er} décembre, à Choux où un quartier général prussien s'est installé, l'Abbé Villion est arrêté avec deux compagnons, accusé d'espionnage, chargé sur une charrette qu'entourent quatre fusiliers et trois uhlands, armes chargées. Par quinze degrés de froid les trois hommes furent conduits à la Chapelle-sous-Rougemont où ils furent mis au cachot, et à Cernay, Colmar où ils passèrent la nuit au corps de garde, à Strasbourg enfin. Sur leur passage des Alsaciens fidèles leur jetaient des vivres, des vêtements. On vit

(1) La 1^{re} ambulance lyonnaise alla rejoindre le 20^e corps et participa aux combats livrés autour d'Orléans.

une pauvre fille ouvrir furtivement sa fenêtre et donner son châle (1).

A Strasbourg, l'Abbé Villion fut incarcéré, mis au secret, accusé d'espionnage, menacé d'être fusillé.

Cependant le Comité Lyonnais de la Croix-Rouge et son président Arlès-Dufour, étaient intervenus auprès de la reine Augusta. L'Abbé fut acquitté et libéré. Sa grâce coïncida avec la nouvelle de l'entrée des troupes allemandes dans Belfort. Il avait dû renoncer au rêve de pénétrer dans la ville, d'y rejoindre l'Abbé Froment, aumônier des Mobiles et d'y prodiguer son dévouement aux soldats de Denfert-Rochereau, aux blessés abrités dans les casemates.

Pour la troisième fois cependant il repartit au front. Il rallia l'armée de l'Est, rempli parmi les soldats de Bourbaki la même mission de réconfort et de charité. Après Villersexel, Héricourt, Chenebier et l'échec de nos tentatives sur les lignes de la Lisaine, il avait fallu abandonner Belfort à sa destinée, effectuer la douloureuse retraite à travers le Jura d'une armée mal ravitaillée en munitions et en vivres, insuffisamment équipée et vêtue,

(1) *Histoire d'une ambulance sur le champ de bataille*, par le Dr Félix Bron, Lyon. Aimé Vingtrinier, 14, rue Belle-Cordière, 1872, 47 pages.

traquée par des troupes supérieures en nombre et en force. L'Abbé Villion avait rejoint cette 1^{re} légion du Rhône qui s'était battue à Nuits le 18 décembre et avait laissé sur le terrain 27 officiers et 731 mobiles tués ou blessés sur un effectif de 2.600 hommes. L'hiver accablait nos soldats que décimait le typhus. Quelques unités seulement purent par leur bonne tenue sauver l'honneur des armes. A Bourbaki désespéré et défaillant, Clinchant succéda. Il fallut, pour éviter la reddition et la captivité, passer la frontière suisse, livrer les armes, se résigner à l'internement. L'Abbé Villion passa les mois de janvier et février à Winfelden et Fraweld, près de Constance (1).

Il revint de la guerre en mai 1871. Saint-Léonard revit son directeur et les anciens « scélérats » de l'asile. L'un d'eux, Couturier, avait reçu la Légion d'honneur à Champigny, d'autres étaient encore captifs en Allemagne. Quelques-uns avaient trouvé dans la mort leur réhabilitation.

(1) En arrivant à Neuchâtel, dans la nuit du 31 janvier, il trouva au milieu d'un millier de mobiles couchés sur les bancs et le pavé du temple luthérien, son ami André Frappe, ingénieur, ancien élève de l'Argentine, qui devait mourir deux semaines après.

L'œuvre de salut se reconstitua en dépit des difficultés morales et matérielles. Son histoire devait être désormais celle des obstacles vaincus, des charités recueillies. Trente années durant l'Abbé Villion allait infatigablement lui consacrer son dévouement, chercher pour elle des ressources et des appuis, assurer par le travail le pain quotidien des hommes par elle hospitalisés et en même temps reforger leur âme, leur donner foi, espérance et amour.

Les documents par lesquels s'extériorisa l'âme du Chanoine Villion sont presque tous relatifs à sa chère œuvre de Saint-Léonard.

On peut dire qu'il ne vécut que pour elle et que le souci d'assurer son existence fut la préoccupation constante de cet apôtre. On l'appela le Père Villion. Il fut bien le père chaque jour absorbé par la pensée de donner à ses enfants le pain quotidien en même temps que la formation morale destinée à rénover leur conscience.

Citer quelques-unes de ses lettres, c'est montrer son esprit de parfaite humilité, d'ardente charité, son souci de rendre hommage

à ce Père Rey dont il avait été au temps de sa jeunesse le fervent disciple.

« *Si, comme je le pense, le crois et l'espère, l'œuvre de Saint-Léonard est l'œuvre de Dieu, il ne me reste qu'à mettre en tout cette sainte parole en action :*

« *Illum oportet, crescere me autem minui.* »

(Lettre à M. Auguste Pérut, 1^{er} avril 1892.)

« *Que Dieu en tire sa gloire, réalise vos vœux dans tout ce qu'ils ont de plus chrétien et me préserve du reproche de la réclame que m'ont valu les moindres renseignements sur cette œuvre qui a tant besoin d'être connue, encouragée, imitée et surtout mise en avant. Merci surtout au nom de feu le R. P. Rey auquel l'avenir rendra justice de plus en plus.* »

(Lettre à Auguste Pérut. — 30-7-92.)

Henri Verne, beau-frère du Docteur Ollier, avait voué un véritable culte à l'Abbé Villion. Etant élève humaniste aux Minimes, il allait souvent frapper à la porte du professeur de 6^e et demeura en correspondance avec lui. Quand Henri Verne se maria il voulut recevoir du prêtre d'Oullins la bénédiction nuptiale. Dans ses lettres à Pérut il retrace longuement les mérites de l'Abbé Villion et son rôle à l'armée de l'Est. Il lui consacra des

articles dans la *Gazette du Midi* et dans le *Correspondant*, rappelant notamment qu'au lendemain de la guerre l'aumônier avait été proposé pour la croix.

Les lettres de l'Abbé Villion se font l'écho des difficultés rencontrées et du continuel besoin de ressources pour assurer la vie des patronnés et l'existence de l'œuvre.

« *Le travail de la cordonnerie baisse trop depuis six mois pour que nous ne cherchions pas une nouvelle branche d'industrie. Aidez mes 73 ans et ma demi-cécité à trouver cette industrie. Vous aurez ainsi bien mérité de nos infortunés et de votre si obligé P. Villion.* »

(Lettre à M. Guillet, 16-11-97.)

« *Nous avons besoin de travailler en face de la cherté générale des aliments. Or, nos industries se traînent. J'ai besoin au plus tôt de trouver de nouveaux travaux. C'est urgent. Aidez-moi, voilà une réelle charité. Je compte sur votre expérience et vous verrai bientôt. Merci pour le passé, le présent et l'avenir. — P. Villion.* »

(Lettre à M. Guillet, 26 mai 1898.)

« *Le travail de la cordonnerie se raréfie. Pour trouver de l'ouvrage, je suis comme réduit à nos efforts personnels. Or, ma vie, mon*

âge et le reste me rendent plus que pénible cette recherche. J'irai vous voir afin de puiser quelque inspiration auprès de vous. Veuillez m'assister en ces tristes épreuves. Je suis plus qu'accaparé par les visites et les embarras. Votre tout confiant,

(Lettre à M. Guillet, 17-10-98.)

Maints souvenirs, maintes anecdotes ont été recueillies. Elles sont exquises dans leur simplicité et leur réunion évoque, mieux que de pompeuses périodes ne pourraient le faire, la physionomie de cette existence.

« Ceux qui l'ont connu et suivi de près pendant cette longue période, a écrit un témoin, ne savent pas contenir leur admiration pour l'énergie de son caractère, sa constance dans le but à atteindre, sa bonté inaltérable, la souplesse de son esprit, la tendresse débordante de son cœur, sa modestie dans le succès, la séduction de son sourire, sa tenue sacerdotale distinguée, la rondeur militaire de ses allures et la loyauté de tous ses actes.

« Il fallait voir ce patriarche entouré de ses colons qu'il appelait mes chérubins, leur donnant l'exemple du labeur et de la prière, pensant les plaies de leur corps et de leur âme avec une délicatesse maternelle, réveillant dans leur conscience le repentir et renouvelant en eux le prodige du bon larron sanctifié

par la miséricorde divine. Son éloquence persuasive et imagée avait le don de les convaincre et de les persuader parce qu'il se savait aimé d'eux.

« On le voit encore, dressant sa haute taille, renversant sa tête expressive un peu en arrière, à droite, pour mieux dominer ses auditeurs et lire dans leurs pensées intimes. Cette parole nullement académique gardait cette pointe d'originalité qui perce chez tous les hommes supérieurs et chez les saints. La manière de M. Villion ne visait qu'à convertir. »

Le Père Villion tendait souvent la main pour l'œuvre et ses patronnés. Mais sa délicatesse était scrupuleuse. On a conté qu'il reçut un jour avis par un notaire du Bugey qu'il était bénéficiaire d'une importante succession. L'Abbé se rend auprès de lui, entend lecture du testament, en bonne et due forme, fait par un ami inconnu de Saint-Léonard qui lègue à l'œuvre d'importants terrains avec bâtiments. Le père, avant de quitter le village va saluer le curé et le met au courant de l'affaire. Il apprend que le testament lèse les intérêts du frère du testateur, marié, père de nombreux enfants, sans grandes ressources. L'Abbé Villion retourne chez le notaire. « Ai-je donc, lui dit-il, une figure de coquin ? » Puis il demande le testament et le déchire.

Au cours d'un séjour à Citeaux, le curé d'une paroisse que les hommes ne fréquentaient guère, l'invita un jour à prêcher une retraite pascale. L'Abbé Villion se trouve en présence d'un auditoire de femmes. « Mes sœurs, déclara-t-il, je constate avec tristesse que les veuves sont nombreuses dans ce pays. Nous allons réciter ensemble un De Profundis pour vos chers maris défunts. » Il y eut, paraît-il, quelque émoi dans l'auditoire, mais on affirme qu'au sermon suivant les hommes furent nombreux à écouter le prédicateur.

L'âme délicate du Père Villion le portait à savoir grand gré des services rendus à l'œuvre. Il ne comprenait pas l'indifférence et l'ingratitude. Fut-il toujours payé de retour par ceux auxquels il prodiguait son inépuisable charité ? Il ne manquait aucune occasion de provoquer chez ses patronnés le sens de la gratitude. Il aimait à leur conter l'anecdote de deux fées inconnues l'une de l'autre, se rencontrant pour la première fois au Paradis. Des amis communs les présentèrent l'une à l'autre. L'une était la Bienfaisance et l'autre la Reconnaissance.

Un oncle du Père Villion, frère de l'ancien lieutenant de la Grande Armée, avait un fils, Aimé Villion, qui fut élève du Petit Séminaire de Saint-Jean, entra au Séminaire des Missions Etrangères et partit pour le Japon (1866).

Le R. P. Aimé Villion, des Missions Etrangères de Paris, mourut à Osaka (Japon) le 1^{er} avril 1932, à l'âge de 89 ans. Né à Lyon, ancien élève du lycée de Lyon, il avait passé trois ans au Petit Séminaire de Saint-Jean, était ensuite parti pour l'Extrême-Orient, et n'était jamais revenu en France. Il avait passé plus de soixante ans au Japon. Il en avait fait le vœu pour obtenir la conversion de son père incroyant.

Le Père Villion a publié à Hóng-Kong en 1923 un volume de souvenirs intitulé : « Cinquante ans d'apostolat au Japon ». Il envoya à sa famille une banderole en papier de riz reproduisant la copie faite en 1552 d'un acte officiel datant de 1551 par lequel était cédée à Saint François Xavier, apôtre du Japon, une parcelle de terrain à Yamaguchi pour y bâtir une église. Ce précieux document a été cédé par une cousine du Père Villion au musée lyonnais de la Propagation de la Foi qui possède d'ailleurs un exemplaire du volume de souvenirs du R. P. Villion.

Une chapelle a été élevée sur l'emplacement du terrain où s'installa Saint François Xavier.

Les Japonais ont tenu à placer dans un des angles du terrain un buste du R. P. Aimé Villion.

Quand des fêtes solennelles se déroulèrent à Rome en juin et juillet 1867 pour solenniser le dix-huitième centenaire de Saint Pierre, le Père Villion se rendit en pèlerinage dans la Ville Eternelle. Il fut à plusieurs reprises reçu par le Pape Pie IX pour la sainteté duquel il conserva une filiale admiration. Le Souverain Pontife accorda des bénédictions spéciales à l'œuvre de Saint-Léonard.

En 1885, le Père Villion assista au congrès international pénitentiaire de Rome. Les représentants des diverses nations se montrèrent hostiles au système du patronage des libérés avec hospitalisation, le déclarant impossible en raison de la cohabitation et citant de nombreux essais qui n'avaient pas donné les résultats espérés. Un délégué allemand observa qu'un heureux exemple de réalisation avait été donné et il cita l'établissement de Saint-Léonard à Couzon.

L'Abbé Villion, qui n'avait pas oublié 1870 et qui n'avait pour ceux qui l'avaient emprisonné qu'une sympathie fort mitigée, fut très sensible à ce témoignage d'admiration. « Il faut convenir, disait-il, que ces gens sont bien renseignés sur tout ce qui se passe en dehors de chez eux. »

Les archives de Saint-Léonard conservent une médaille commémorative frappée par le

gouvernement italien en souvenir de ce troisième congrès pénitentiaire international.

Le Père Villion effectua à deux reprises le pèlerinage de Terre Sainte. Il y accompagna une première fois M. Francis Guinet, fabricant de soieries à Lyon, administrateur du patronage Saint Léonard, qui fit construire à Jaffa un hôpital qu'il confia aux sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition (1).

Le Père Villion retourna en Palestine en 1893-94 ; il y conduisit un des patronnés de Saint-Léonard qui était devenu l'adjudant de l'asile : Peter Muffat.

Lorsqu'un congrès national des œuvres de relèvement moral fut tenu à Lyon en 1894, l'Abbé Villion fut membre du comité d'organisation. Les congressistes vinrent visiter l'asile Saint-Léonard et ne ménagèrent pas leurs témoignages d'admiration.

Dès ce monde, éloges et hommages vinrent au Père Villion de tous les coins de l'horizon sans distinction de tendances politiques ou d'opinions philosophiques.

(1) M. Francis Guinet, vice-consul du Chili, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, subventionna généreusement l'église du Bon Pasteur, filleule du prince impérial, et dont l'achèvement sera quelque jour réalisé quand aura été démolie la caserne qui empêche la construction du perron au-dessus du Jardin des Plantes. Ce généreux Lyonnais compta également parmi les bien-faiteurs de la basilique de Fourvière. Il mourut le 8 février 1889.

Dès 1869 un rapport du ministre de l'intérieur de Forcade, à l'empereur, juge ainsi l'œuvre de Saint-Léonard : « Bien que le patronage des hommes présente plus de difficultés que celui des femmes, un jeune prêtre est parvenu à créer un refuge pour eux. L'Abbé Villion a fondé à Couzon (Rhône) l'asile de Saint-Léonard, où les libérés trouvent du travail et du pain et ce qui n'est pas moins précieux, cette compassion qu'il leur est si difficile de rencontrer ailleurs. L'asile ne les reçoit que temporairement et s'efforce de les faire admettre lorsqu'ils présentent des garanties suffisantes dans les fermes ou dans les ateliers. L'établissement a déjà quatre années d'existence : il a reçu plus de trois cents détenus. »

Trois ans plus tard, M. E. Bonnardet (1), de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, publie sur l'Asile Saint-Léonard une élogieuse étude.

E. Bonnardet a parfaitement analysé les raisons psychologiques de l'accueil que les libérés trouvent dans le public.

« Ce n'est pas parce qu'ils ont mérité la prison que nous les repoussons, c'est parce qu'ils l'ont subie, c'est parce qu'ils ont pu

(1) Louis Bonnardet, 1793-1872, membre de l'Académie de Lyon et de la Société littéraire, collaborateur du « Courrier de Lyon », auteur de nombreuses études.

recevoir les leçons qu'on y donne et en profiter. Ce qui le prouve et témoigne de nos véritables sentiments c'est que, lorsque le coupable est sous les verrous, la pitié seule nous domine et nous ne voyons en lui que le malheureux ; mais dès qu'il est en liberté, l'égoïsme reprend le dessus et nous ne voyons plus dans le libéré que l'homme dangereux. Détenu, notre pitié ne lui fera pas défaut, mais libre qu'il n'espère point. S'il lui faut des secours, un appui, du pain, s'il veut vivre en un mot, qu'il retombe et retourne en prison. Là, nous irons lui prodiguer nos soins et nos consolations. Mais avant tout qu'il soit criminel et prisonnier, sinon, rien. »

Dufaure, éminent homme d'Etat, membre de l'Académie française, ancien bâtonnier du Barreau de Paris, a exprimé sa haute opinion sur le refuge de Saint-Léonard. Président de la Société générale des Prisons, il l'honora d'une récompense. Garde des Sceaux, il la recommanda à la sollicitude de M. Beaune, procureur général près la Cour d'Appel de Lyon.

Dans son discours de rentrée à l'audience de la Cour d'Appel de Lyon, le 17 octobre 1887, M. l'avocat général Chenest déclarait :

« Près de Lyon existe une œuvre charitable que vous connaissez tous, dont les résultats méritent une mention spéciale. Je veux par-

ler de l'asile de Saint-Léonard établi à Couzon pour les libérés. Fondé en 1864, cet asile a reçu à ce jour (1887) plus de 2.000 libérés, auxquels il a donné du travail et si, pour plusieurs d'entre eux, il y a eu des mécomptes, la grande majorité s'est laissée guider et est rentrée définitivement dans le bien. »

Le 12 août 1892, le cardinal archevêque de Lyon nommait l'Abbé Villion chanoine honoraire de la Primatiale (1).

En 1893, dans sa séance publique du 21 mars, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, sur la proposition de M. J.-C. Paul Rougier, attribuait un prix Chazière à l'Asile Saint-Léonard. Elle saluait son directeur, « son activité infatigable, son inaltérable bonté, sa parole brève, franche, d'un effet sûr qui va droit au cœur. » Elle analysait les résultats obtenus : « Au

point de vue de ce budget du crime qui pèse d'un poids si lourd sur les finances de l'Etat, le nombre des condamnés qui viennent s'y amender par le travail, la discipline et l'apprentissage du bien, a pour premier effet d'économiser annuellement 25.000 journées à l'Etat sur qui, sans ce refuge pèserait la charge des récidivistes retournant à la prison ou soumis à la relégation. Au point de vue moral et social, le placement direct par l'asile ou par les propres efforts des réfugiés assure à 40 % d'entre eux un retour à la vie régulière dans la société. Pour les autres, le séjour plus prolongé dans l'asile permanent de Couzon absolument volontaire de leur part, les maintient dans un milieu où leur nature se refait, et, pour ceux que le désir effréné de liberté rejette de nouveau, à leurs risques et périls, dans les dangers du dehors, ils emportent du moins le souvenir heureux de leur séjour et les germes salutaires du bien dans les nouvelles épreuves qu'ils osent tenter. »

En mai 1897, la Société Nationale d'Encouragement au Bien attribuait au Père Villion sa grande médaille d'honneur qu'elle envoyait au prêtre « comme la médaille militaire du Bon Dieu ».

(1) Le cardinal Coullié rendant visite à Saint-Léonard, le 25 juillet 1907, adressait aux libérés une touchante allocution :

« Le cœur de celui qui souffre a besoin des grandes consolations de la foi. Vous avez fait votre première communion. Gardez-en le souvenir ineffaçable. Il est précieux. Rappelez-vous les enseignements que vous avez reçus, comparez-les avec ceux du monde.

« Je ne sais pas si nous nous reverrons sur la terre mais ce que je vous souhaite c'est que nous nous retrouvions au Paradis et que, pour cela, dès maintenant, nous prenions tous le chemin qui y conduit. Au ciel, mes amis, plus de larmes, plus de luttes, plus de craintes, mais le bonheur durant toute l'éternité. »

En 1900, la médaille d'or de l'Exposition Universelle consacrait trente-six années de luttes et d'efforts.

Un journaliste lyonnais de grand talent (1) qui fut un ami du Père Villion a délicatement analysé les caractères de la tâche accomplie.

« Le condamné qui se voit impitoyablement repoussé et qui est parfois tenté de se poser en victime en accusant les injustices du sort, ne saurait être ramené à l'équilibre moral par des procédés simplement équitables, car il porte au cœur une blessure qui ne se ferme jamais. A force d'y verser le baume des consolations religieuses on arrive à la cicatriser mais à un moment donné elle se rouvrira sous le coup d'un reproche, d'un soupçon à peine ébauché ou même d'un mot mal interprété.

« A ce paria dont la vie est empoisonnée par la crainte permanente de se voir accablé sous le poids du passé, il suffira d'un affront subi après des années d'élan vers le mieux et tous les efforts destinés à lui rendre la paix avec sa propre dignité seront dès lors infructueux. La lutte de l'ange et de la bête est sans cesse prête à tourner au profit de cette dernière. L'œil de ces malheureux interroge

(1) Auguste Pérut, 1828-1901, directeur du « Salut-Public » de 1871 à 1891.

sans cesse les visages inconnus, afin d'y dé mêler soit le dédain blessant, soit la pitié qui aurait le tort de s'afficher.

« Comment les enlever à ces obsessions ? Il n'y a pas d'autre moyen que de leur témoigner une affection agissante, de leur enseigner la vie chrétienne dans sa plus noble expansion.

« L'Abbé Villion leur dit en substance : « Vous souffrez aujourd'hui, vous serez récompensé demain » et il le leur dit sans mièvrerie banale, mais avec cette parole enflammée qui éclaire et réchauffe tout à la fois.

« Ce n'en est pas moins un travail prodigieux que de faire accepter à des éducations rudimentaires les joies paradisiaques de l'avenir en échange des épreuves tangibles du présent. Un moine est dès son entrée dans le cloître familiarisé avec l'idée de la rédemption par la souffrance. Mais les échappés de prison ! Le grand secret de l'Abbé Villion consiste à aimer ces déshérités. »

Il semble bien que les habitants de Couzon-au-Mont-d'Or n'aient pas manifesté beaucoup de confiance quand les premiers condamnés libérés se présentèrent à Couzon. On en avait compté soixante-treize la première année.

Il s'agissait de leur donner du travail et du pain. L'Abbé convaincu que le travail est un moyen de réhabilitation ne voulait pas recourir à l'aumône. Il fut le compagnon d'atelier des détenus, devint avec eux, vannier, cordonnier, aida au défrichement des broussailles et à l'entretien des terres. On a conté qu'un jour, brisé de fatigue, il dut s'aliter. De son lit il dirigeait le labeur de la troupe et nulle défaillance ne fut constatée dans les rangs des travailleurs.

Ayant foi au bien qu'il avait résolu d'accomplir, unissant l'énergie à la bonté, s'abstenant envers ces réfugiés de toute parole qui put les humilier et leur témoignant de la confiance pour attirer la leur, avec cela doué de l'éloquence qui persuade et entraîne, il sut assouplir les natures en apparence les plus rebelles.

Il voyait que le condamné, après avoir payé sa dette à la justice était encore proscrit par l'opinion ; que si, épris de repentir, il voulait se réhabiliter par une vie honnête et laborieuse, il n'y pouvait réussir, son seul nom de libéré, de détenu, lui fermant toutes les portes auxquelles il allait frapper. Dans ces êtres, repentants et repoussés de toutes parts, lui apparaissaient, en même temps que des consciences incertaines à affermir, des infortunés à secourir.

En 1900, M. Alphonse Michel consacrait sa thèse de doctorat en droit au Relèvement du condamné et à l'Asile Saint-Léonard (1). Les divers chapitres étudient les conditions dans lesquelles sont réalisés l'emprisonnement et le relèvement des détenus : rémunération du travail, emprisonnement cellulaire et quartiers d'amendement, libération conditionnelle, facteurs de développement intellectuel, la situation du condamné à la libération et l'usage qu'il pourra être amené à faire du pécule qu'il aura pu se constituer par son travail, les moyens d'action des sociétés de patronage. L'étude est de grande envergure et mentionne tout ce qui a pu être réalisé à l'étranger dans cet ordre d'idées.

La thèse examine ensuite ce qui a été fait en faveur des libérés sous forme d'asile réalisant le vœu du Docteur Lacassagne dans son discours d'ouverture du Congrès national du patronage des libérés à Lyon, en juin 1894.

Sur ces asiles temporaires ou permanents, les congrès des sociétés d'assistance entendirent souvent des rapports de tendances opposées. Partisans et adversaires de l'internat présentaient des arguments également

(1) Alphonse Michel, « Le relèvement du condamné. L'asile St-Léonard à Couzon ».

robustes. A Rome, en 1885, Ranzoli estimait les asilés dangereux pour l'ordre social. « Après avoir fait de grands sacrifices pour obtenir la séparation individuelle dans les prisons, vous voulez réunir ces libérés en commun dans un refuge et par ce mélange des éléments impurs, vous menacez la moralité et l'ordre social. »

Pourtant M. Lefebure, en 1878, dans un discours prononcé devant la Société générale des prisons avait posé en d'autres termes le problème : « Exposerez-vous le libéré à aller demander un gîte à ces bouges qui sont malheureusement le commun abri des pauvres diables et des coquins? Si, au lieu de l'envoyer chercher un gîte au hasard vous lui ouvrez un asile où vous aurez réalisé la meilleure organisation possible, où le travail sera organisé ; si vous lui ouvrez un asile où la surveillance est vigilante et assidue, où il sera entouré de salutaires influences, où des hommes de bien viendront lui adresser des paroles, lui donner des avis, pensez-vous que cette hospitalité temporaire ne puisse pas avoir son action salutaire. »

Le Congrès d'Anvers en 1890 vota la résolution suivante :

« Les principes essentiels pour l'organisation des asiles consistent dans la libre entrée, la libre sortie, un règlement précis sur la du-

rée du séjour et les motifs de prolongation, un régime simple, une discipline appropriée au but moral à atteindre et l'installation de moyens pour procurer du travail aux réfugiés. »

Au Congrès de Stockholm, en 1895, on se préoccupe aussi de la création d'asiles de refuges de maisons de travail et l'on examine les réponses données au problème, en France où le seul refuge Saint-Léonard existait depuis trente ans, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne.

« Que faire, déclara un délégué français, M. Vanier, du libéré digne d'intérêt auquel il n'est pas possible de procurer du travail dès sa sortie de prison ? Suffit-il de lui donner un secours matériel ? Faut-il l'abandonner à l'oisiveté, aux pernicieuses influences qui s'empareront de lui aux hôtelleries de bas-étage où la promiscuité aura une bien autre gravité. Ne faut-il pas le mettre à même de passer en lieu sûr le moment critique qui suit immédiatement son retour à la liberté, ménager une transition utile entre la prison et l'atelier ? »

En dehors des congrès, les asiles trouvaient des défenseurs convaincus parmi les hommes les plus autorisés en science pénitentiaire.

Le Révérend Jacob, aumônier de la prison de Portsmouth, affirmait que les résultats du patronage dépendent en grande partie de l'établissement de labour-homes au sortir desquels les prisonniers puissent trouver un emploi. Nos agents sont rarement dans l'impossibilité de procurer du travail à ceux des patronnés qui ont passé par le Labour-homes et s'en sont tirés à leur avantage. Il est au contraire difficile de placer un libéré à sa sortie immédiate de prison.

Fondateur en 1872 d'un asile pour libérés à Lewes, le Révérend déclarait qu'il ne comprend pas le patronage sans un complément de ce genre et qu'il ne pourrait consentir à placer un libéré sans avoir au préalable, et après sa sortie de prison, éprouvé sa bonne volonté.

Mais dès 1864, l'Abbé Villion et l'œuvre de Saint-Léonard avaient trouvé la solution exacte au difficile problème qui, depuis tant d'années préoccupait les sociologues.

A l'asile Saint-Léonard, M. Alphonse Michel a consacré toute une partie de sa thèse. Il retrace l'histoire de l'œuvre, étudie les conditions d'admission, le régime de l'asile, l'organisation du travail industriel et agricole, examen des ressources et budgets :

Il faut relever l'éloge qu'il trace de l'Abbé Villion :

« Jusqu'ici, seul un prêtre a fondé un asile, avec son idéal, nulle autre œuvre n'a été tentée sur ces mêmes bases avec une autre direction et ce prêtre a sauvé des centaines de libérés.

« A lui sont venus tous ceux dans l'âme desquels sommeillait le charme vivifiant de l'antique croyance, et son but a été de rallumer la flamme, de la faire jaillir claire et haute, pour la purification et la régénération. Il a toujours agi avec une admirable discrétion : chez lui, des hommes professant une religion autre que la sienne ont été accueillis fraternellement, ils ont vu et senti que la pensée religieuse n'était point oppressive, qu'elle n'avait pour tendance que de créer un milieu moral pacifié, de faire deviner à chacun les éternelles vérités du bien et de lui donner le désir et le moyen de tendre sans cesse vers elles. »

Ce travail fut sanctionné par le vote très bien à l'unanimité. Ce fut l'occasion d'une manifestation d'estime envers le Chanoine Villion. M. le Professeur Garraud, l'érudit criminaliste, père de M. René Garraud qui fut doyen de la Faculté de droit et conseiller municipal de Lyon et qui est administrateur de Saint-Léonard, déclara : « J'emploierais les

termes les plus flatteurs à l'égard de ce grand bienfaiteur des malheureux libérés, que je resterais toujours au-dessous de la vérité. » M. Ferdinand Dreyfus, membre de la Société générale des Prisons, relatant cette séance du 24 novembre 1900, saluait la « vie de dévouement et de simplicité héroïque de l'Abbé Villion. »

Ses idées, en matière de rééducation morale des libérés, l'Abbé Villion les exposa inlassablement dans ses rapports aux congrès pénitentiaires (Paris 13 septembre 1878, au Congrès pénitentiaire international de Rome, 1885) rapport sur les refuges ouverts aux libérés adultes, présenté au Congrès scientifique international des catholiques et à la Société générale des Prisons (1889), dans les comptes rendus annuels présentés aux amis de l'œuvre.

Le Chanoine Villion était le vétéran des œuvres de patronage et son asile de Saint-Léonard a été justement considéré par les hommes au courant des questions pénitentiaires comme le modèle des établissements de ce genre. Il savait que les bases du relèvement moral sont le travail discipliné, l'influence de la religion et de l'amour surnaturel.

Le 25 février 1900, par décret rendu sur la proposition de M. Waldeck-Rousseau, le Chanoine Villion était nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Des hommages nombreux furent rendus dans la presse à l'apôtre des libérés et le courrier de Saint-Léonard fut pendant quelques jours riche en lettres de félicitations venues aussi bien de personnalités notables que de modestes admirateurs et surtout d'anciens pensionnaires. Et ce furent peut-être celles-ci qui réjouirent et émutrent davantage le Père Villion.

Le 9 mai, le patronage fut en fête. Les amis de l'œuvre offrirent un banquet au Père Villion pour célébrer cette croix réclamée pour lui depuis les sombres jours de 1871. Des allocutions furent prononcées par M. Martial de Prandières, président du Conseil d'administration de l'œuvre ; M. le Chanoine Neyrat, représentant le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon ; M. l'abbé Devuns, curé de Saint-Charles-de-Serin, doyen des prêtres légionnaires du diocèse ; le Docteur Juttet, M. Henri Lagrange, président du Conseil général du Rhône ; M. Causse, doyen du Conseil général ; l'Abbé Béraud, curé archiprêtre de Neuville.

Le Chanoine Villion remercia ses collaborateurs et dit avec émotion sa volonté de voir

reporter sur tous et jusqu'au plus humble des pensionnaires, l'honneur qui lui était fait.

Puis, en présence des convives et des patronnés, le général Séjourné, commandeur de la Légion d'honneur, procéda à la remise rituelle de la croix.

On dit que le Chanoine Villion pleura en la recevant. Tant de souvenirs montaient en cet instant à son esprit ! celui du vieil officier son père, qui avait couru l'Europe dans les rangs de l'infanterie impériale, courbé sous le poids du fusil, du sac et des cartouches et qui avait conquis sous le feu ses galons d'officier, celui des sombres journées de la défaite subie trente ans auparavant, dont la Patrie portait toujours le deuil et ne se résignait pas à renoncer aux espérances réparatrices !

Et puis, la parole fut donnée aux poètes. Un ancien réfugié avait composé une cantate. Un confrère retraça en vers la carrière du Chanoine Villion. Les pensionnés lui offrirent avec d'autres vers, une couronne de fleurs de lauriers.

Des remerciements de l'Abbé Villion par lesquels la cérémonie prit fin, il faut surtout retenir son apostrophe aux patronnés de Saint-Léonard.

« Cette croix est la croix de Saint-Léonard. Elle vous appartient ; car, sans vous, je ne serais rien. C'est la croix des trois mille libé-

rés qui sont venus se grouper à l'ombre du drapeau de Saint-Léonard. C'est la croix de l'honneur, la croix de votre honneur. Or, ne l'oubliez pas, noblesse oblige ! Quand vous quitterez cet asile, vous emporterez avec vous un peu de cette croix. Ce sera la sauvegarde de votre honneur. Je vous la confie. »

*
**

En 1901, M. Louis de Longuevialle, avocat à la Cour de Lyon, qui devait terminer une carrière entourée du respect unanime dans la dignité de président de l'Académie de Lyon, présenta au 24^e Congrès des jurisconsultes catholiques un rapport sur : « Le patronage des libérés repentants et l'Asile Saint-Léonard ». Il en étudiait le fonctionnement, exposait les résultats obtenus, présentait les statistiques résumant l'action de l'œuvre et terminait par le jugement suivant :

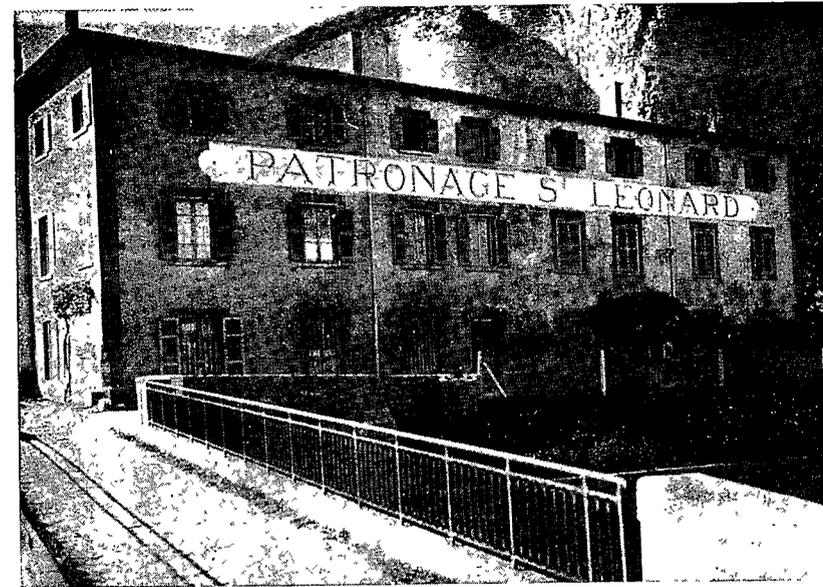
« Le bien réalisé à Saint-Léonard montre une fois de plus l'importance du service social rendu par la pratique du patronage. Il met en lumière la fécondité de l'initiative privée, réalisant des résultats auxquels l'Etat reconnaît ne pouvoir atteindre et cette remarque a son intérêt à une époque où les doctrines étatiques font dans les esprits de si dangereux progrès. Enfin et surtout il témoigne de ce que peut accomplir la charité chrétienne.

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords
On n'y peut plus rentrer dès qu'on est dehors.

avait dit le poète, traduisant l'arrêt égoïste des innocences faciles et sceptiques. De cet arrêt, la charité chrétienne fait appel. Sous la divine inspiration du Rédempteur universel, elle entreprend avec confiance toutes les rédemptions particulières et les mène à bonne fin dès qu'à ses efforts correspond chez ceux qui en sont l'objet un peu de bonne volonté. L'Asile Saint-Léonard est l'un des plus frappants parmi les innombrables exemples qu'il serait possible d'en donner. »

A l'édifice moral qu'il s'agit d'édifier ou de reconstruire dans l'âme des patronnés, Saint-Léonard donne comme pierre angulaire les sentiments religieux. En 1880, M. Jules Lacoïnta, avocat à la Cour de Cassation, en une étude publiée par la Revue Pénitentiaire, rendait hommage à la vertu moralisatrice de la religion.

« On ne saurait trouver de plus puissant appui que dans l'action du sentiment religieux qui peut seul pénétrer les âmes de la pensée du repentir, apaiser les passions mauvaises, consoler les plus meurtris, les plus abattus, par la mansuétude et le pardon en leur faisant entrevoir les divines espérances. Le congrès de Bruxelles s'était prononcé en ce sens en 1847. Trente ans après, le congrès



Le Patronage Saint-Léonard

de Stockholm a ratifié cette haute appréciation. « C'est en vérité un fait remarquable, disent les délégués si autorisés du Conseil supérieur des prisons, et qui ne saurait laisser indifférent aucun esprit de bonne foi que cet accord complet sur un point fondamental de tant d'hommes venus de toutes les contrées du globe, ayant vécu dans des milieux si différents de croyances, et d'opinions si dissimilaires, mais ayant pour la plupart acquis par de longues observations sur l'état du criminel et sur les moyens d'y porter remède une expérience qui l'emporte sur toutes les idées préconçues. »

En 1901, une Genevoise protestante, Mme Louisa Dupont, publiait une brochure (1) relatant un séjour effectué à l'asile où elle assista à la représentation de comédies et visita l'institution.

« Toute maison pénitentiaire devrait posséder comme complément purificateur et bien-faisant un établissement de ce genre et le problème décourageant de la récidive serait bien près d'être résolu. Les difficultés inextricables contre lesquelles luttent sans cesse nos sociétés suisses de patronage de détenus libérés, donnent raison à ce desiderata qui préoc-

(1) Le patronage Saint Léonard, Raymond, éditeur à Genève.

cupe depuis longtemps non seulement ceux qui sondent le problème de la criminalité mais toutes les âmes tendant à l'amélioration de l'espèce humaine. Le patronage de Saint-Léonard est donc une belle innovation et un immense bienfait ; il n'opère pas dans une ornière de sèche officialité, mais bien au sein d'un esprit familial sur lequel plane l'influence régénératrice de la religion. Et une religion non point faite de pratiques extérieures et d'une discipline imposée, mais de cet amour chrétien qui se donne et qui a toutes les indulgences parce qu'il comprend ces pauvres êtres irréguliers, dévoyés, parfois révoltés. »

Mme Louise Dupont conte sa visite aux ateliers et aux jardins, aux cuisines, écuries. L'Abbé Villion lui sert de guide et la documente sur le régime de l'asile.

« Pour ces déshérités de la vie que le monde fuit et repousse, l'Abbé Villion est le père. Un père qui les appelle, les console, les relève. Il connaît toutes les misères du cœur humain, ne s'étonne ni ne se désespère d'aucune chute ; il semble que sa tendresse aille aux plus profondes, aux plus honteuses. On ne sait qu'admirer le plus de la sérénité pleine d'abandon dans laquelle il se meut ou de sa jovialité bienveillante dans ses rapports avec ses protégés. »

Après quelques instants de recueillement et de prière à la chapelle, Mme Dupont fit ses adieux à l'Abbé Villion après avoir traversé son bureau où elle remarqua au-dessus d'un crucifix d'ivoire et d'une tête de mort, « ma conseillère » avait dit l'abbé, les épaulettes et la poignée du sabre du lieutenant de la Grande Armée.

Dans un rapport de son directeur, M. Henri Houssaye, sur les prix de vertu, l'Académie française accorde, le 20 novembre 1902, un prix Rigot à l'œuvre de l'Abbé Villion :

« Plein de pitié pour les condamnés, il s'efforçait d'opérer leur relèvement moral par le réveil de la conscience, le repentir, la volonté du bien. Il y réussissait parfois, mais il entrevoyait avec angoisse l'affreuse détresse où ceux dont il avait commencé la conversion allaient tomber quand ils redeviendraient libres. Sans refuge, sans pain, sans possibilité d'avoir du travail, ils étaient exposés, destinés, condamnés aux pires récidives. La prison ne les lâchait que pour les reprendre. Créer un refuge où les libérés trouveraient du pain par le travail devint l'unique pensée de l'Abbé Villion.

« Ce projet rencontra mille obstacles. L'Abbé Villion était le premier à vouloir sauver les libérés. On le traita de rêveur, d'utopiste, de fou. Les municipalités se refusaient

à laisser construire l'asile dans leur commune. On ne voulait pas du voisinage de « scélérats ».

Après la mort du chanoine Villion, son œuvre continua de recevoir de précieux encouragements. Dans sa séance publique du 21 décembre 1909, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon entend un rapport de M. J. Perrin sur la fondation Clément Livet attribuée à l'œuvre de Saint-Léonard. En retraçant la carrière de l'Abbé Villion, le rapporteur rend hommage à « ce sublime chrétien, grand patriote et prêtre vénéré, dont le souvenir se conservera impérissable chez tous ceux qui s'occupent de patronage en France et même à l'étranger.

Mais à côté de l'évocation de la carrière du premier directeur de Saint-Léonard, on trouve un éloquent éloge de son œuvre :

« Le but est la réhabilitation morale et même légale des libérés. L'asile de Couzon est une sorte d'Hôtel-Dieu ouvert aux infirmités de toute nature qui y sont traitées par le travail, l'économie et la patience, fécondés et soutenus par l'éducation chrétienne. »

C'est une vibrante apologie de « cette œuvre de Saint-Léonard qui rend de si importants services à ces parias de la société auxquels des fautes graves et un triste passé ferment toutes les portes à leur sortie de prison.

Ils tomberaient fatalement de récidive en récidive s'ils ne trouvaient alors une main charitable pour les soutenir et leur éviter une rechute. » L'apôtre du patronage a su moraliser, discipliner, plier à l'habitude du travail.

L'Académie française, dans sa séance publique du 2 décembre 1911, a attribué un prix Audiffred à l'œuvre de Saint-Léonard. Le rapporteur, M. Félix Rocquain, retrace la carrière de l'Abbé Villion et définit son action :

« Il était besoin de la vaillance et du dévouement d'un apôtre pour entreprendre de ramener au bien des hommes qui, en raison de leur passé, semblaient devoir rester rebelles à toute action moralisatrice. Au généreux dessein de les arracher à leur perversité s'ajoutait chez l'Abbé Villion la commisération. Il voyait que le condamné, après avoir payé sa dette à la justice, était encore proscrit par l'opinion ; que, si, pris de repentir, il voulait se réhabiliter par une vie honnête et laborieuse, il n'y pouvait réussir, son nom seul de libéré, de détenu, lui fermant toutes les portes auxquelles il allait frapper. Dans ces êtres repentants et repoussés de toutes parts lui apparaissaient, en même temps que des consciences incertaines à affermir, des infortunes à secourir. C'est à ceux-là qu'il

résolus d'offrir un refuge où ils pussent faire comme un stage avant de rentrer dans la société. »

Le rapporteur retrace longuement les difficultés traversées, les obstacles surmontés, les travaux réalisés, les services rendus.

« On ne peut s'empêcher d'admirer comme tous ces hommes se sont transformés quand on songe à la gravité de leurs antécédents. Vagabondage, abus de confiance, vols qualifiés, attentats à la pudeur, incendies volontaires, meurtres, tels sont les délits ou les crimes qui avaient motivé leur condamnation. La plupart de ces condamnés appartiennent à des classes inférieures. Dans le nombre, les illettrés sont rares. Beaucoup ont reçu une certaine instruction. Il y a plus : en compulsant les registres de la maison, j'ai vu parmi les réfugiés des négociants, d'anciens notaires, des sous-officiers, un officier même, des fils de famille, un élu de l'École des Mines. J'ai pu constater ainsi la vérité de ce qu'on dit souvent et qu'on ne saurait trop répéter, c'est que l'instruction ne suffit pas à moraliser celui à qui on la donne et que, séparée de l'éducation, elle n'est parfois qu'un moyen de plus pour le crime. »

L'Académie française, dans sa séance du 17 décembre 1936, adoptait un rapport de

M. Louis Madelin, directeur, accordant un prix à l'œuvre de Saint-Léonard :

« Depuis plus de soixante-dix ans, l'œuvre se voue avec un succès croissant au relèvement moral des prisonniers ; on est ému à lire les lettres de ces pauvres gens remerciant, après avoir obtenu leur réhabilitation, ceux qui les y ont acheminés. »

La mort d'un saint Prêtre

Je crois voir encore le Chanoine Villion apporter en 1902 à la rédaction du « Salut Public » le compte rendu de son œuvre pour l'année précédente. Le vieux journal lyonnais qui a soutenu tant d'œuvres au cours de sa longue carrière avait à diverses reprises retracé le rôle de l'Asile Saint-Léonard et adressé en sa faveur de chaleureux appels à l'opinion.

L'infatigable apôtre semble avoir eu, à l'automne de cette année 1902 comme le presentiment de sa fin prochaine. Déjà il avait subi plusieurs deuils familiaux, perdant un frère, une sœur, une belle-sœur. On avait différé la cérémonie du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale et de sa première messe. Pourtant les poèmes qui devaient être présentés au jour de ces noces d'or étaient composés et les toasts du banquet rédigés.

Alors que, chaque année, il avait coutume de passer à Couzon les fêtes de la Toussaint et d'exhorter les réfugiés devant les tombes du cimetière, le chanoine Villion voulut aller le 1^{er} novembre rendre visite à son frère à Ceyzériat. Il chanta la grand'messe le jour de

la Toussaint et fit le soir une allocution sur le Ciel dont, au dire d'un témoin, il parla avec un émouvant enthousiasme.

A son retour à Couzon, il reçut avis que la séance solennelle de l'Académie française au cours de laquelle un prix Monthyon devait lui être décerné, aurait lieu le 20 novembre. L'abbé Villion ne manifesta aucun empressement pour assister à la cérémonie, déclarant au contraire qu'à son âge il était prudent de garder la maison. Il dédaignait pourtant les soins matériels et ne se montrait pas ménager de ses forces.

Le 8 novembre un refroidissement le terrassa. Les docteurs Fléchet, de Fontaines, et Lyonnet, de Lyon, ne purent que constater la gravité du mal et ses progrès rapides en dépit de la vigoureuse constitution du Père.

On le prépara à recevoir les derniers sacrements. Il les reçut avec ferveur des mains de l'abbé A. Déchavanne, curé de Couzon, le vendredi 14 septembre.

Alors, il fit appeler autour de son lit les pensionnaires de l'asile, ses « chérubins », et leur adressa une paternelle et touchante allocution sollicitant leurs prières pour son retour à la santé. Ils pleuraient en l'écoutant, comme autrefois Jean Valjean avait pleuré au lendemain de la visite à Mgr Myriel.

Ses dernières pensées furent pour eux, pour son collaborateur, l'abbé Rousset, qu'il eût voulu voir partir à Paris pour y assister à la séance de l'Académie et y recueillir la récompense destinée au cher asile Saint-Léonard.

Le mardi, 18 novembre, à six heures du soir, « doucement et sans agonie », disent les témoins, le chanoine Pierre Villion rendit sa belle âme à Dieu, achevant une existence chargée de services rendus et d'actes de vertu réalisés.

Dès le lendemain, Son Eminence le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, adressait à l'abbé Rousset la lettre suivante :

Mon cher ami,

Je reçois la douloureuse nouvelle et j'en suis profondément attristé.

La mort du vénéré Chanoine Villion est un deuil pour le diocèse qu'il a honoré par sa charité et sa foi.

En se présentant à Dieu, il a pu offrir une véritable moisson d'âmes sauvées par son zèle et recevoir le bon accueil promis au serviteur fidèle.

Nous garderons le souvenir de cette vie sacerdotale et nous demanderons à Dieu une participation à la vaillance de cette âme qui

n'a jamais connu le découragement. Dès demain, je porterai son souvenir au saint autel. Nous lui devons ce témoignage de reconnaissance pour le bien qu'il a fait parmi nous, et j'ai la confiance que, plus près de Dieu, ce cher et vénéré directeur de l'Asile Saint-Léonard sera le protecteur puissant d'une œuvre qu'il a tant aimée.

Dites, mon cher ami, à toute la colonie, la part que je prends à ce grand deuil et recevez, avec mes condoléances, l'expression de mon respectueux et paternel dévouement.

PIERRE, CARDINAL COULLIÉ,
archevêque de Lyon et de Vienne.

Les funérailles eurent lieu dans l'église de Couzon en présence des représentants des autorités civiles, des membres du conseil d'administration de l'Œuvre, des maires de la commune et des communes voisines et d'un nombreux clergé. La levée du corps fut faite par Mgr Déchelette, vicaire général. Le cardinal Coullié présida et donna l'absoute.

Les honneurs militaires étaient rendus par la section des vétérans du canton de Neuville. Derrière les anciens combattants de 1870 marchaient les enfants des écoles de Couzon et ceux de cet orphelinat de Mongay qui avaient si souvent reçu la visite du Père Villion.

Au cimetière de Couzon, après les dernières prières dites par l'abbé Ravut, curé archiprêtre de Neuville, M. Rigot, conseiller à la Cour d'Appel, vice-président du conseil d'administration de l'Asile, au nom du vénéré président de Prandières, rappela la carrière du prêtre dévoué qui avait passé cinquante-cinq ans de sa vie dans les patronages et dans les refuges, se donnant corps et âme aux pires infortunes, se consacrant avec un dévouement sans bornes et un succès hautement apprécié à l'œuvre si difficile et si importante du patronage des libérés.

« Il savait que les bases essentielles du relèvement moral sont : le travail dignement accepté comme condition de la vie honorable et libre, l'habitude de la régularité et de l'ordre, et, par dessus tout, l'influence régénératrice de la religion, non pas d'une religion faite de pratiques extérieures et d'une discipline imposée, mais de cet amour chrétien qui se donne et qui est prêt à pardonner toujours parce qu'il comprend ces pauvres êtres irréguliers, dévoyés et souvent bien plus malheureux que coupables. »

« L'énergie de son caractère n'avait d'égale que sa modestie ; mais c'est dans son cœur, dans son ardente charité, dans son inaltérable bonté qu'il puisait surtout sa force. Ne vous est-il pas arrivé devant les plus profon-

des misères morales, de voir son visage s'éclairer d'un bon sourire ? C'était le rayonnement de son indulgence et de son intelligence de la vie ; il excellait à consoler et à encourager.

« C'est que le cœur du père était chaud et battait avec force, en regardant au fond, on y découvrait des trésors d'indulgence et de bonté. Aussi le nombre de ses amis égalait-il celui des admirateurs de ses œuvres et il en avait partout, dans les régions les plus élevées au pouvoir, comme dans les classes les plus modestes, en France, à l'étranger, dans toutes les professions, dans tous les cultes. »

Le cardinal archevêque de Lyon avait dans la soirée porté ses condoléances, ses bénédictions, ses encouragements et ses consolations à la maison de Saint-Léonard. Le surlendemain, les libérés lui envoyèrent la lettre suivante rédigée par l'un d'eux et que tous signèrent :

Eminence,

Daignez nous permettre à nous, réfugiés de Saint-Léonard, de vous adresser l'expression de notre sincère reconnaissance pour le très grand honneur que vous avez bien voulu faire à notre cher défunt le bon père Villion, en venant vous-mêmes présider à ses funérailles,



(Cliché Florentin.)

La chapelle et le monument du fondateur

Du ciel où il est, qu'il a dû être heureux notre regretté père quand il vous a vu à l'église de Couzon bénir ce qui restait de lui sur la terre et quand il vous a entendue dans cette petite chapelle de l'Asile, qu'il aimait tant, lui adresser votre dernier adieu,

Mais aussi, nous, malgré notre tristesse, nous étions bien heureux de vous voir et de vous entendre, et nos cœurs battaient bien fort quand, après avoir retracé à grands traits la vie de notre directeur, vous avez ajouté qu'il n'était pas possible que tout ce qui fut si bon et qui fit tant de bien périt à jamais, mais que son âme était au ciel. Oh ! oui, Eminence, nous croyons tous que l'âme du Père est maintenant près de Dieu et que c'est un protecteur de plus que nous avons là-haut.

Son souvenir ne nous quittera pas plus que les bonnes paroles d'encouragement que vous avez bien voulu nous prodiguer.

Daignez croire, Eminence, qu'elles nous sont allées au cœur et que nous saurons en profiter comme venant de Dieu par la bouche de l'un de ses plus illustres représentants ici-bas.

Nous osons donc vous prier, Eminence, de vouloir bien nous bénir de nouveau et de recevoir les hommages les plus respectueux de vos enfants bien reconnaissants.

Quelques jours après sa mort, son ami le chanoine Vanel (1) prononçant l'oraison funèbre du Chanoine Pierre Villion, évoquait sa physionomie de prêtre et d'apôtre en des termes singulièrement émouvants :

« Il eut des épreuves, mais il en triompha ; des contradicteurs, mais il les convainquit ; des ennemis peut-être, il les gagna et de plus d'un d'entre eux il se fit un chaud partisan. A force d'être en contact avec ce que l'humanité engendre de pire comme échantillon de perversité et d'atrophie du sens moral, il avait fini par s'assurer qu'elle ne méritait pas tout le mal dont une physionomie acariâtre l'accable ; il rejetait sur l'ignorance ou la faiblesse ce qu'on attribuait à la malice ; il reprochait à la misère plus de fautes qu'à la conscience ; sans innocenter absolument les coupables, il transportait une partie de leur responsabilité sur des complicités anonymes et collectives, telles que l'absence de foyer familial, le vagabondage, l'excitation de la rue ou du cabaret, le poison du journal ou de l'alcool, impulsions aveugles et presque fatales où la volonté a moins de prise que le détraquement des nerfs et du cerveau. Il avait foi surtout en l'amélioration individuelle, dans le perfectionnement

(1) J.B. Vanel, curé de Saint-Bonaventure, ancien curé de Saint-Joseph de la Demi-Lune, chanoine de Smyrne.

de notre matériel intérieur de résistance contre les surprises des sens ou les entraînements du scandale ; il attendait l'assainissement des natures les plus ingrates d'un traitement progressif et mutuel : il traitait les vicieux comme des malades et ne riait pas du remède.

« C'était un sage : et afin de n'être pas obligé de décompter avec ses prévisions et ses rêves, il proportionnait la vertu à la capacité de l'effort et rapprochait l'idéal des yeux qu'il invitait à le contempler.

« C'était un indulgent : il ne condamnait pas sans appel ; il usait de l'avertissement plus que de l'anathème ; ses reproches finissaient par un compliment. Avant de crier à la maladresse, il réparait les dégâts et redressait le tort.

« C'était un compatissant : toute souffrance l'émouvait ; toute détresse attirait son attention ; sa pitié se penchait amoureusement vers les délaissés, les incapables, les meurtris, les invalides ; on ne pleurait pas devant lui sans lui arracher des larmes, et, de toute son âme, comme d'un vase trop plein de l'arôme du Calvaire, débordait une bonté secourable à tous les maux.

« C'était un patient : à l'école de l'expérience, il avait appris que tout vient à qui sait attendre, il attendait en agissant ; il ne heurtait personne ; il ne brisait aucune résistance,

il la tournait ; il ne froissait aucun préjugé, il le déracinait ; il ne repoussait aucun concours, il l'endiguait dans le courant général.

« C'était enfin un grand cœur, simple, droit, fidèle, reconnaissant, non moins fermé aux suggestions de l'égoïsme qu'insensible aux mesquines rivalités d'amour-propre. Il aimait et il était aimé ; il se donnait et on le payait de retour ; il faisait du bien parce qu'il ne voulait pas faire autre chose, absolument en fermé dans son état et dans son dessein.

« Si on lui objectait la multiplicité et les instances des œuvres nouvelles et urgentes, il se prévalait de son droit d'ancienneté. Lui objectait-on que les écoles libres exigeaient de grosses dépenses, il en convenait volontiers, mais, répondait-il, à quoi bon ouvrir des écoles si vous ne fermez pas les prisons. Je corrige ce que l'éducation n'a pas réformé, je supplée vingt ou trente ans après à l'impuissance des instituteurs dont les soins ont avorté. Il raisonnait ainsi avec une conviction communicative dont les plus incrédules étaient ébranlés et dès qu'il était à bout de preuves il tirait sa réserve et démontrait avec un soulignement malicieux que ce qu'on versait entre ses mains n'était qu'une prime fort minime d'assurance obligatoire contre le vol, l'anarchie et le collectivisme. » (J.-B. Vaniel)

Infatigable pèlerin il passait dans tous les milieux lyonnais, quêtant pour l'asile Saint-Léonard comme plus tard l'admirable frère Olbien devait inlassablement quêter pour sa chère école de La Salle. Si un verre d'eau donné au nom du Christ ne demeure pas sans récompense, quelles suprêmes et éternelles récompenses ont dû accueillir au Paradis ceux dont la vie entière se passa à tendre la main pour les déshérités, les faibles, les sans avoir ?

*
* *

La chapelle de Saint-Léonard, le 1^{er} mars 1865 ne comprenait qu'une petite nef. Le Père Villion fit construire le chœur et la chapelle dédiée à la Vierge. Lorsque fut vendue la propriété du Sauget, la cloche qui avait été donnée à cet établissement par M. Tisseur fut installée dans le campanile de Saint-Léonard.

Après la mort du Père Villion, l'Abbé Rousset édifia la chapelle consacrée à saint Pierre. Un mausolée surmonté d'un médaillon reproduisant les traits du fondateur de Saint-Léonard fut scellé dans la muraille.

Devant la chapelle s'élève une stèle surmontée du buste du Père Villion. Au pied un homme montre d'une main son bienfaiteur, de l'autre ses chaînes.

Tout au bas est placé le blason de l'œuvre avec l'ancre du salut et la devise : Surgam et Ibo (je me lèverai et j'irai).

La chapelle garde le beau calice d'argent doré qui fut donné au Père Villion par ses amis à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales : huit lobes en ogives portent des médaillons représentant la sainte Vierge, saint Benoît, saint Pierre, saint Joseph, saint Léonard, sainte Clotilde, saint Pothin et saint Dismas, le bon larron. Sur la patène, saint Jean repose contre le cœur du Christ.

Saint-Léonard possède un ostensor de cuivre doré qui appartient autrefois au saint curé d'Ars. Cédé au curé de Rancé en 1852 et passé en possession de M. Jean-Baptiste Gounet, il fut donné par celui-ci au Père Villion en 1894.

La chapelle de Saint-Léonard, dans sa partie dédiée à saint Pierre, patron du Père Villion, conserve un souvenir de la chapelle de cet asile du Sauget qui avait été longtemps l'objet des préoccupations du Père Villion, c'est le bel autel en bois sculpté dû, comme le grand autel de Saint-Léonard, au ciseau du fameux « Christ » qui fut hospitalisé à l'Asile.

L'œuvre de Saint-Léonard a donné à l'église de Couzon un vitrail représentant saint Léonard de Limoges.

L'horloge fut offerte au Père Villion par sa famille à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales. Le tympan de la façade porte le monogramme des vertus théologiques et l'inscription : Venite ad me omnes qui Laboratis.

Le buste de l'Abbé Villion par le sculpteur lyonnais Millefaud a été inauguré devant la chapelle de l'asile le 26 août 1905. Sur le socle est gravée l'inscription : « Au Père Villion, les bienfaiteurs, les parents et amis, les directeurs, les réfugiés : hommage d'affection et de reconnaissance. »

La cérémonie d'inauguration fut présidée par S. E. le Cardinal Coullié. Une messe basse fut célébrée par un ancien camarade de séminaire de l'Abbé Villion, ordonné le même jour que lui, le Chanoine Bouvard, curé de Saint-Chamond. Des allocutions furent prononcées par M. Henri Saint-Olive, président du conseil de l'œuvre et par S. E. le Cardinal. La fête se termina par un banquet, une représentation donnée par les pensionnaires et un salut à la chapelle.

*
**

Après la mort du Père Villion, à la demande de membres de sa famille, son cœur par les soins du Docteur Fléchet, fut détaché de son corps afin qu'il put demeurer au milieu des

patronnés de Saint-Léonard qu'il avait tant aimés. Il fut ensuite placé dans la chapelle de l'Asile.

Sous un médaillon reproduisant ses traits une plaque de marbre porte l'inscription suivante :

« Ici repose le cœur du regretté et vénéré Père Villion, chanoine honoraire de la Primatiale des Gaules, Chevalier de la Légion d'honneur, aumônier de l'armée de l'Est en 1870-71, fondateur et directeur de l'asile Saint-Léonard. Né à Lyon en 1825, décédé le 18 novembre 1902. »

**La vie actuelle
de l'Asile Saint-Léonard**

Voici plus de quarante années que le Chanoine Pierre Villion, fondateur de Saint-Léonard est parti recevoir la récompense promise aux bons serviteurs. L'œuvre à laquelle il avait voué sa vie et qu'il avait soutenu de son courage et de sa foi lui a survécu.

L'asile de Saint-Léonard présente toujours ses bâtiments allongés au nord du bourg de Couzon, au-dessous des carrières de pierre chantées par le poète des *Bœufs*. Une terrasse ombragée domine la Saône indolente. La vue s'étend sur le plateau de Dombes. Tout comme au temps du Père Villion, deux corps de bâtiments parallèles reliés entre eux comportent le parloir, le bureau, le réfectoire, une vaste salle de récréation utilisée à l'occasion comme salle de spectacle, les appartements et les dortoirs, les cuisines et les dépendances. Un autre bâtiment contient les ateliers. Plus loin, à l'extrémité d'une allée de tilleuls centenaires, la petite chapelle qui abrite le cœur du Père Villion.

Dans ce cadre, depuis près de quatre-vingts ans, plus de quatre mille malheureux, victimes de défaillances qui avaient attiré sur eux les sévérités de la société, ont retrouvé le chemin du devoir et de l'honneur.

En 1878, dans un rapport au congrès pénitentiaire de Paris, l'Abbé Villion, exposant « l'expérience de trente ans dans le système pénitentier, dont quinze ans ont été employés dans une œuvre consacrée aux libérés adultes », écrivait :

« L'œuvre Saint-Léonard n'a reçu annuellement que mille à quinze cents francs de l'Etat. Elle avait quatorze mille francs de dettes quand elle nous fut confiée à son berceau ; et aujourd'hui, malgré ses charges, elle offre ses hectares au soleil et deux refuges dont le personnel dépasse quatre-vingts ouvriers ; toutefois sa caisse n'a pas discontinué d'être à sec. Un chômage d'un mois seulement serait notre ruine, mais la providence et le courage l'ont éloigné jusqu'ici.

« Le premier résultat des réfugiés de Saint-Léonard est d'économiser vingt-cinq mille journées à l'Etat. Où seraient en effet ces malheureux, sinon en prison et par conséquent à sa charge ?

« Quel affaiblissement moral a dû produire dans l'âme de tout homme le passage dix fois répété dans une prison. Quels débris n'y a-t-il pas laissés ! Si cet homme pourtant veut se repentir, pourquoi le repousser.

« De là, la nécessité de ces asiles pour les libérés ; asiles qui ne sont, après tout, que des

maisons de convalescence morale. Il n'y a pas d'illusions à se faire, la révolution qui s'est opérée en France à la fin du XVIII^e siècle a mis fin peut-être à bien des abus en fermant beaucoup de monastères ; mais elle n'en a pas moins muré les seuls refuges qui s'offraient à tant d'existences incapables de se gouverner et de se maintenir d'elles-mêmes dans la bonne voie.

« Tout en approuvant sincèrement et vivement le patronage individuel, nous sommes réduits à continuer des refuges qui feront pardonner leur existence par leur nécessité, leur discipline, leur économie, et par leur travail surtout.

« Nos ressources, nous les trouvons dans la pitié qu'inspirent des malheureux poursuivis par le crime ou le désespoir. Nous les trouvons dans la fusion de toutes les croyances, de toutes les opinions pour nous encourager et nous faire réaliser notre devise : « Crescam et ibo ». « En avant, toujours en avant ».

« La création d'asiles offre de sérieuses difficultés. Pas d'illusions : leur fondation exige des ressources et une constance envers et contre tout dans la direction. La vue du bien qu'ils sont appelés à réaliser n'a rien d'entraînant, mais c'est un bien qui ne se fera pas sans eux et ils fourniront à la justice le droit

d'être plus sévère pour l'incorrigible, par cela même qu'elle aurait dû être plus miséricordieuse pour le repentir.

« Pour qui a le bonheur de croire, il n'est pas permis d'ignorer la puissance du levier des croyances dans les âmes qui n'en ont pas abusé. La chimie a son acide phénique pour arrêter la corruption physique, la morale chrétienne a le sien aussi pour arrêter la corruption des mœurs : il se traduit par le dévouement, le travail, la surveillance, l'instruction et surtout l'éducation.

« Les repris de justice profondément pervers ne viennent pas s'astreindre à douze heures de travail ni à une discipline qui enveloppe toutes les heures du jour et de la nuit. »

*
**

Premier patronage-internat fondé en France en faveur des libérés adultes, sans distinction de croyances et d'opinions, qu'ils soient soumis ou non à l'interdiction de séjour, le patronage est le seul internat existant actuellement en France.

Il ne cherche pas à exercer son action sur des récidivistes impénitents ou des professionnels du crime dont le rôle parmi les autres hospitalisés serait pernicieux. L'Abbé Joannès Damon qui d'abord auxiliaire de

l'Abbé Rousset, successeur du Chanoine Villion, puis directeur de Saint-Léonard, assume depuis de longues années la lourde tâche de maintenir les traditions de Saint-Léonard, expose ainsi le but recherché :

« Le but de l'œuvre n'est pas passif (c'est-à-dire d'empêcher de nuire), il est actif : il s'agit d'un travail profond sur les forces vives de l'individu désireux de se préparer à une nouvelle vie faite de loyauté et d'honnêteté.

« Or, ils sont nombreux les condamnés animés de cette bonne volonté. Ce sont ordinairement tous ces accidentés moraux qu'un excès de passion, dans des circonstances défavorables, a placés subitement, sans volonté vraiment pernicieuse, en dehors de la légalité.

« La loi qui protège les êtres sains de la société a le devoir d'être inexorable, et même en reconnaissant les circonstances atténuantes, elle condamne. Elle place sous les mêmes verrous les récidivistes et les accidentés. Imaginez quelles souffrances morales viennent s'ajouter aux souffrances physiques et à la perte de la liberté pour ceux qui, ayant retrouvé leur sang-froid, voient s'ajouter à leurs remords, à la destruction de leur foyer, parfois à l'abandon de leur famille et au mépris de leurs amis, cette promiscuité mal-

saine où il leur faut vivre désormais tout le temps de leur détention.

« Et quel sera leur avenir ? Je parle de ceux qui ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes. Celui-là est chassé de la maison paternelle, cet autre apprend que son épouse a demandé le divorce ; ils sentent que, leur peine finie, ils porteront longtemps encore la marque de leur condamnation qui les empêchera de trouver du travail en dehors de certains milieux interlopes. Ils ne sont pas tarés, ils le deviendront fatalement si personne ne les aide. Qui donc les aidera ?

« Nos patronnés ne sont donc pas des repris de justice. Ce sont des malheureux qui souffrent d'être tombés et qui nous tendent les mains pour que nous allions les secourir, pour que nous les aidions à se relever et à repartir dans le chemin de l'honnêteté et du devoir. »

Le patronage Saint-Léonard accepte les libérés âgés de plus de vingt-cinq ans ou de moins de cinquante, assez valides pour fournir dix heures de travail, en bonne santé physique, bien notés par l'administration pénitentiaire, s'engageant quand ils sont libérés définitifs à rester au patronage au moins six mois, sept quand ils sont libérés conditionnels.

Ceux-ci sont recueillis de préférence, leur travail et leur bonne conduite au cours de la détention qu'ils ont subie étant un gage sérieux en faveur de leur relèvement.

Comment celui-ci va-t-il s'effectuer ? C'est encore à l'Abbé Damon que nous le demandons :

« Le premier critérium est le travail. Le patronné doit fournir dix heures de travail par jour, soit à la culture, soit dans l'industrie. Nous cultivons plusieurs hectares de terre et nos ateliers abritent pour le moment trois industries ; de plus, nous utilisons toutes les compétences au mieux des intérêts de la maison et des capacités des patronnés. C'est ainsi qu'aux travaux permanents de sparterie et d'articles de ménage nous joignons les travaux de menuiserie, tapisserie, horlogerie, maçonnerie, vannerie, etc... selon les circonstances.

« Les patronnés ne sont pas soumis à une tâche, ils sont soumis à leur conscience. Ils doivent faire ce qu'ils peuvent, tout ce qu'ils peuvent, sans autre obligation que celle du devoir accompli.

« Au patronage la coercition n'existe plus. Il n'y a pas de gardiens, ni d'autres punitions que le renvoi en cas d'insubordination ou de scandale notoire,

« Le libéré doit retrouver sa personnalité. Pour cela il doit oublier qu'il n'a été pendant un certain temps qu'un numéro et se préparer à redevenir un homme conscient, sachant dominer ses passions et ses mauvais instincts.

« Cet apprentissage moral se fait si bien que nous n'avons pas à nous plaindre de n'avoir pas, pour le travail, établi la tâche obligatoire.

« Le deuxième critérium est l'effort moral dans le réapprentissage de l'usage de la liberté.

« Chaque dimanche et jour de fête, les patronnés sont libres de sortir de quatorze heures à dix-neuf heures ; une petite somme est mise à leur disposition. A eux de surveiller leurs mauvais penchants, qu'il s'agisse de la tentation des cabarets ou des mauvaises fréquentations.

« Le troisième critérium est le bon esprit qui consiste à maintenir la vie de famille au patronage par une bonne camaraderie entre tous et par une entière confiance dans le chef de la maison.

« Deux grands obstacles au relèvement moral, l'excès de boisson et la présomption.

« Celui qui ayant souffert tout ce que nous avons dit et qui malgré tout ne peut résister devant un verre de vin ou d'alcool, penchant

qui fut souvent cause de sa chute, montre une faiblesse de volonté trop incurable.

« Le présomptueux qui trop confiant en ce qu'il croit être ses qualités ne se prépare pas simplement et énergiquement aux luttes et aux difficultés qui l'attendent nécessairement à sa sortie risque devant la déception de devenir à nouveau une épave.

« C'est là qu'il faut porter le fer et le feu, avec force et cependant avec délicatesse, car ces âmes endolories sont souvent d'une très grande susceptibilité.

« Il faut aussi panser les plaies du cœur et chasser de l'imagination le noir cafard.

« Nous nous y appliquons en travaillant à renouer les liens brisés de la famille, à chercher en dehors un appui moral en même temps qu'un travail sérieux à ceux qui vont sortir après avoir donné entière satisfaction.

« Il faut joindre au travail et aux sorties du dimanche les saines lectures, les sages avis, les distractions qui consistent surtout en représentations artistiques et en promenades excursions.

« Il faut surtout le grand levier surnaturel pour ceux qui sont croyants ou n'ont pas oublié tout à fait qu'ils furent baptisés, qu'ils firent leur première communion, à défaut d'avoir eu toujours une mère chrétienne. »

Parmi les milliers de patronnés qui se succédèrent à Saint-Léonard depuis la création de l'œuvre, beaucoup furent réhabilités devant la loi et reprirent leur place dans la société qui ignore leur passé. Le nombre de ceux qui ont dû être renvoyés en raison de l'impossibilité pour eux de recueillir un bénéfice moral de leur séjour ne dépasse pas dix pour cent du nombre total des patronnés.

La plupart des patronnés en quittant l'œuvre qui assura leur relèvement demeurent en relations avec elle et ne lui ménagent pas les témoignages de leur gratitude. Il faudrait citer les lettres reçues de ceux qui ont réussi à refaire leur vie, à reprendre leur place dans la société, qui ont racheté leur passé et savent remplir leur devoir.

Quand ils ont pu obtenir leur réhabilitation légale, attestation officielle du relèvement définitif, ils peuvent marcher pleins de confiance dans l'avenir, pleins de reconnaissance aussi pour l'œuvre de salut accompli en eux par l'œuvre de Saint-Léonard.

Mais comment l'œuvre peut-elle vivre, assurer l'alimentation, l'entretien, le logement de trente-cinq à quarante hommes ? La lecture des rapports annuels documente sur les difficultés rencontrées, sur l'insuffisance des bénéfices apportés par le travail des patronnés, sur la parcimonie des secours offi-

ciels, sur la nécessité de trouver dans l'exploitation de la propriété, dans la plantation de vignes et d'arbres fruitiers en un terrain patiemment conquis sur la montagne voisine, des ressources nouvelles.

« L'œuvre doit donc faire appel à la charité publique. L'Abbé Villion s'était fait pour elle mendiant à travers la ville. »

JOURS D'ÉPREUVES

Août 1939. — Les quarante-neuf patronnés, sous la conduite de leur directeur, préparent avec activité la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la fondation du patronage. Le programme est définitivement arrêté, les ornements sont prêts, les rôles sont distribués, le patronage tout entier respire déjà un air de fête.

2 Septembre 1939. — La guerre ! En deux jours la maison se vide. Onze patronnés demeurent sur quarante-neuf. Quelle tristesse ! Ils sont partis, non pas comme les autres mobilisés vers les casernes, mais dans les camps d'exclus, car la patrie les juge indignes de la défendre, eux qui ont fauté sans doute, mais qui après une dure expiation ont tant travaillé à leur relèvement. Et de tous les points de la France, de tous ces tristes camps, des

centaines d'anciens patronnés clament leur désespoir d'être inutiles à la France, et de retrouver toutes les promiscuités malsaines des prisons.

C'est pourquoi le directeur du patronage pouvait écrire dans le compte rendu annuel :

« Ce qui est à l'honneur de notre patronage, c'est que, en quelques jours, j'ai reçu des lettres de nombreux patronnés et de nos anciens qui me demandaient de faire des démarches près du ministère de la guerre pour qu'ils puissent être autorisés à faire leur devoir de soldat et se réhabiliter définitivement par leur courage et, s'il le fallait, par le sacrifice de leur vie au service de la France.

« J'ai écrit au Ministère de la défense nationale pour obtenir des renseignements à ce sujet, et j'ai reçu une réponse où l'on m'affirmait que chaque candidat que je voudrais bien présenter serait examiné avec la plus grande bienveillance.

« A tous nos patronnés qui l'ont désiré, et ils sont nombreux, j'ai fait établir une demande d'engagement dans les bataillons d'infanterie légère et, à cette heure, les meilleurs d'entre eux ont obtenu satisfaction et m'ont écrit leur joie d'être enfin des soldats comme les autres. »

Juin 1940. — C'est la débâcle ! Que sont devenus nos pauvres soldats ! Pendant plusieurs semaines nous n'avons plus de nouvelles, nous ne pouvons plus leur envoyer ces colis dont ils doivent avoir tant besoin. Enfin l'armistice est signé ; ceux qui ne sont pas prisonniers, ne sachant plus où retrouver leurs familles, viennent nous demander asile, et la maison se remplit à nouveau, car le patronage demeure toujours la maison pour ceux qui y sont passés une fois en libérés.

Mais le travail se raréfie ; les prix de toutes les denrées augmentent ; beaucoup de nos bienfaiteurs ont été dispersés par la tourmente, il ne faut plus compter sur les dons en nature ; il faut consoler et encourager nos prisonniers en leur envoyant des colis.

Octobre 1943. — Trois années sont passées ! Difficultés et soucis de toutes sortes n'ont pas manqué. Mais le patronage continue à vivre. Tout est là ! Il remplit malgré tout la mission du Père Villion. Et nos patronnés n'ont pas changé, ni d'esprit, ni de cœur, et quand il s'est agi de la relève, ceux d'ici se sont souvenus de leurs anciens qui souffrent dans les camps, et nous en comptons plus d'une dizaine qui sont partis volontairement.

Le patronage continue de consoler, d'éclairer, de relever le plus grand nombre possible de libérés adultes, et quand les jours de paix reviendront, il fera mieux encore pour sauver tous ceux qui demanderont son secours.

*
**

Ces pages trop brèves n'ont qu'imparfaitement relaté la vie du Père Villion. Se rend-on suffisamment compte de ce que fut cette existence d'apôtre acceptant de vivre dans l'isolement moral et la détresse matérielle, soucieux avant tout de ne pas abandonner ceux dont le relèvement lui avait été confié et de l'âme desquels il se considérait comme responsable. Sa vie entière de prêtre fut consacrée au soulagement des infortunes morales. Trente-huit années durant il vécut à Couzon entré les hautes falaises de pierre et les bords de la Saône, esclave de la consigne qu'il s'était imposée, comme son père l'ancien soldat avait été soumis à la sienne. Quel exemple donner à ceux que dévorent les pré-occupations matérielles, la recherche des honneurs et des profits !

Le Père Damien consacra son apostolat au service des lépreux, le Père de Foucauld s'attacha à répandre parmi les populations sahariennes l'influence des vertus chrétiennes :

tous deux furent d'admirables apôtres de charité comme l'avaient été ici l'Abbé Camille Rambaud et le Père Antoine Chevrier.

Le Père Villion fut apôtre parmi nous. Nombre de Lyonnais existent encore qui le connurent, entendirent ses appels à la générosité des hommes en faveur des patronnés de l'œuvre qui, dès sa création, fut sienne. Patiemment, en même temps qu'il assurait leur existence, il améliorait la valeur de leur âme. Bon samaritain des plaies morales, il soulageait, guidait, reconfortait ceux dont la malchance ou la faiblesse avaient causé les chutes, qui avaient subi les contraintes des lois et se sentaient, devant la société, faibles, isolés, désarmés.

Le corps du saint prêtre repose dans le petit cimetière de Couzon, accroché aux flancs du Mont-d'Or. Mais son âme protège l'œuvre qui lui fut chère et pour laquelle il vécut. Elle doit se réjouir dans la bienheureuse éternité chaque fois qu'une générosité facilite la tâche de son cher asile Saint-Léonard.

LE FONCTIONNEMENT DU PATRONAGE SAINT-LÉONARD

Le patronage Saint-Léonard de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône) a pour but : le relèvement moral, la réhabilitation et le reclassement social des libérés adultes qu'ils soient soumis ou non à l'interdiction de séjour.

Les libérés conditionnels doivent s'engager à y faire un séjour de sept mois ; les libérés définitifs, un séjour de six mois.

Il arrive souvent que les libérés prolongent leur séjour au patronage, leur engagement terminé, ce qui est la preuve que la vie du patronage présente pour les intéressés des avantages appréciables.

La liberté de conscience y est respectée. Si les leviers spirituels, si puissants pour le relèvement moral, sont offerts aux patronnés, ils ne leur sont pas imposés. Nous n'avons pas besoin d'hypocrisie, on demande seulement aux patronnés la loyauté :

La loyauté dans le travail. Suivant son âge, ses forces, ses aptitudes, le patronné travaille, soit à la culture, soit aux ateliers ; il n'est pas tâché ; il est fait appel à sa conscience et à sa bonne volonté pour faire tout ce qu'il peut.

Les neuf dixièmes de son travail sont consacrés à son entretien : ainsi le patronné a conscience de n'être pas un mendiant ; l'autre dixième est joint à son pécule. Le linge et les vêtements de travail lui sont fournis gratuitement par le patronage. Des vêtements de sortie peuvent lui être donnés, s'il en a besoin, sous forme de récompense. Si le patronné a donné toute satisfaction, une gratification lui est accordée au moment de son départ, et dans la mesure où cela est possible à l'heure actuelle, il peut être placé à la fin de son engagement.

La loyauté dans sa conduite extérieure. Chaque après-midi du dimanche, le patronné peut sortir librement muni d'une modique somme d'argent. Il doit éviter les mauvaises fréquentations et les abus de boisson.

La loyauté dans le bon esprit intérieur. Il a assez souffert pour être bon envers ses camarades qui seront bons pour lui ; pour éviter les discussions inutiles et les conversations déplacées.

La vie du patronage est une vie de famille. Les relations entre le directeur et les patronnés sont cordiales. La vie y est calme et joyeuse. Chaque dimanche soir il y a concert radiophonique et conférences avec projections faites par les patronnés eux-mêmes.

Trois fois par an les patronnés donnent des représentations artistiques auxquelles sont invités les bienfaiteurs et amis de l'œuvre. Pendant l'été deux grandes promenades-excursions sont organisées.

La nourriture est saine et abondante : du vin à deux repas. Il y a liberté de fumer. La correspondance est libre. Des journaux sont remis chaque jour aux patronnés. Le silence est obligatoire seulement au dortoir.

Il est toutefois absolument interdit de recevoir de l'argent directement par lettre ou par tout autre moyen, si ce n'est, en cas de besoin, par l'intermédiaire du directeur ; de recevoir des revues, des livres ou des journaux non autorisés ; d'introduire dans la maison du vin et de l'alcool.

Le but du patronage est d'abord le relèvement moral. La conscience et la bonne volonté des patronnés jouent le plus grand rôle dans leur relèvement.

Le détenu qui le désire réellement peut demander au directeur de la maison centrale l'autorisation d'écrire à M. l'Abbé Damon, directeur du patronage Saint-Léonard, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), qui lui donnera tous renseignements.



Table des Matières

Préface de son Eminence le Cardinal GERLIER	3
Du quartier S-Vincent de Lyon à St-Joseph d'Oullins.....	9
Un maître de l'Abbé VILLION : l'Abbé J. REY	33
Une initiative de la Société des Hospitaliers-veilleurs.....	47
La création d'une OEuvre.....	57
De Victor HUGO à l'Abbé VILLION.....	79
Sept mois de guerre.....	89
La vie d'un Apôtre et les jugements des hommes	101
La mort d'un Saint-Prêtre.....	137
La vie actuelle de l'Asile Saint-Léonard.....	153



Table des Illustrations

Portrait du Chanoine VILLION

Portrait du R.-P. REY

Couzon il y a cent ans

Le Fanion de la 1^{re} ambulance lyonnaise en 1870 - 71

Le Patronage Saint - Léonard

La chapelle et le monument du fondateur



Commission de Contrôle du papier d'Édition
Visa n° 1714

Imp. du Salut Public - C. O. 31-3783 Lyon
Dépôt légal N° 11 15-10-43 - Commande n° 1143